

La Chambre des représentants adopte le projet de loi sur l'état d'urgence sanitaire
Adoption de projets de loi relatifs au financement extérieur et aux sociétés anonymes



Page 5

Les avocats ittihadis condamnent avec vigueur les parties qui sont derrière la fuite du projet de loi n° 22-20

Ce sont ceux-là qui s'opposent depuis toujours aux libertés individuelles, à l'abolition de la peine de mort, aux droits de la femme et de l'enfant... qui osent évoquer aujourd'hui la légitimité internationale

Page 2



Khalid Ait Taleb : La levée de l'état d'urgence est tributaire de l'indicateur de propagation du virus

Page 6

La Méditerranée face au Covid-19
Quelle réponse de l'université ?

Par Abderrahman Tenkoul

Page 12



Libération

www.libe.ma

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix : 4 DH

N° : 9004

Samedi/Dimanche 2-3 Mai 2020

L'après coronavirus taraude déjà les esprits

Les exceptionnels efforts déployés ne doivent pas faire oublier la fragilité de notre système de santé



Page 3

Médias 24

La vérité est ailleurs

Nulle prétention de notre part à chercher à donner quelques leçons d'éthique et encore moins le b.a.-ba du métier surtout qu'il s'agit d'un site qui a toujours su se distinguer par un sens de professionnalisme confirmé. Mais là, tout laisse croire que l'auteur de l'article publié par Médias 24 se serait laissé aller vers une facilité à l'évidence irrésistible par les temps ramadaniens et de confinement qui courent.

La liberté d'expression fait partie intégrante de toutes ces libertés tant individuelles que collectives que l'USFP défend depuis toujours et pour lesquelles les militants et les militants ittihadis ont dû payer de leur vie, de leur intégrité physique ou de leur propre liberté.

Aussi ne contesterions-nous pas que notre parti, acteur majeur et incontournable du champ politique marocain, fasse l'objet d'articles divers, allant dans un sens ou dans l'autre, pour peu que cela se passe dans les règles de l'art. Celles d'une déontologie irréprochable.

Preuve de cette légèreté par laquelle l'auteur de l'article intitulé assez pompeusement d'ailleurs « Loi 22-20 : Lachgar désavoue son ministre de la Justice », il n'a pas trouvé mieux pour donner à la chose une certaine consistance que deux témoignages cités, comme émanant de surcroît de deux « sources du parti » qui étaient pour ainsi dire, histoire d'égayer le décor sans doute « ni gênées, ni amusées ». Impossible d'en savoir plus puisque les mystérieux interlocuteurs auraient, comme par hasard, requis l'anonymat.

Il est tout de même regrettable que dans cet écrit truffé de supputations, il y avait plus de questions que de réponses. Il aura été de loin plus sage de s'adresser sans détour au Premier secrétaire de l'USFP pour avoir toutes les réponses et pour satisfaire ainsi la curiosité du lecteur avisé, celui qui est constamment en quête des news et non des fake news, de l'info et non de l'infox.

L'auteur de l'article va jusqu'à avancer que « sachant que le leader de l'USFP était, encore une fois injoignable pour Médias 24... »

Et c'est justement là où il a manifestement mis le pied dans le plat. Les confrères de tous bords, et de toutes les tendances, aussi bien de la presse écrite, électronique ou audiovisuelle sont là pour confirmer que Driss Lachgar a toujours fait preuve de disponibilité et qu'il ne s'est jamais soustrait à son devoir d'informer.

De la part du confrère de Médias 24, il n'y a pas eu d'appel, ni de message de quelque nature que ce soit à l'adresse du dirigeant ittihadis.

A l'actif dudit site cependant, c'est qu'il a contacté et cité le ministre de la Justice qui a fait valoir, contrairement à bien d'autres, le devoir de réserve en déclarant : « L'ambiance nationale, conséquence de la crise de l'épidémie du Covid-19, m'interdit d'entrer dans une polémique inutile et surtout inappropriée en pareil moment ».

Et dans l'élan de cette école de nobles et grandes valeurs qu'est l'USFP, Mohamed Benabdelkader ajoute : « Mon éthique politique fait que je refuse de m'immiscer dans la recherche des responsables de cette fuite des textes ».

Et justement, pourquoi ledit confrère s'est focalisé sur l'USFP quitte à broder tout autour, mais s'est abstenu de consacrer, ne serait-ce que quelques lignes, au sens que donne ce ministre d'Etat, auteur de la fameuse fuite à l'éthique ?

Libération

Les avocats ittihadis condamnent avec vigueur les parties qui sont derrière la fuite du projet de loi n° 22-20

Ce sont ceux-là qui s'opposent depuis toujours aux libertés individuelles, à l'abolition de la peine de mort, aux droits de la femme et de l'enfant ... qui osent évoquer aujourd'hui la légitimité internationale

Lors d'une réunion tenue à distance le 30 avril, le Secrétariat national du secteur des avocats de l'USFP s'est inscrit en faux contre la fuite d'une mouture du projet de loi n° 22-20 relatif à l'utilisation des réseaux sociaux et d'un document contenant des remarques sur ledit projet par le ministre d'Etat chargé des droits de l'Homme, considérant que cette fuite est une dérogation aux us et coutumes de l'action des gouvernements du monde entier basée essentiellement sur la responsabilité collégiale impliquant que chaque membre du gouvernement assume l'ensemble des décisions, des décrets et des projets de loi pris par le gouvernement. Cela suppose également, selon les avocats ittihadis, le devoir de réserve, c'est-à-dire que le membre du gouvernement est tenu « de s'abstenir de rendre publique la teneur des délibérations et d'essayer de se soustraire à la responsabilité et de la jeter sur les autres parties pour jouer la surenchère ou à des fins électoralistes », selon le communiqué rendu public après la réunion du Secrétariat national du secteur des avocats ittihadis.

La même source a souligné que toute législation visant à réguler les réseaux sociaux ne peut être adoptée sans entamer un large dialogue national, laquelle régulation doit réaliser de manière créative un équilibre entre le droit à la liberté d'opinion et d'expression universellement reconnu et le devoir de responsabilité consistant en la protection de la vie privée et en l'abstention de diffuser de fausses nouvelles ou de porter atteinte à la sécurité publique.

Par ailleurs, le Secrétariat national du secteur des avocats ittihadis a également condamné la teneur de cette mouture du projet de loi fuitée, car ledit projet contient « des dispositions anticonstitutionnelles et contredit les conventions internationales



qui garantissent la liberté d'opinion et d'expression », soulignant la mobilisation des avocats ittihadis pour contrer ces dispositions qui constituent « une régression sur les acquis en matière des droits de l'Homme que le peuple marocain a réalisés grâce essentiellement à la lutte de ses forces vives et à leur tête l'USFP ».

Mais le plus étrange dans cette polémique, a mis en exergue le communiqué du Secrétariat national du secteur des avocats ittihadis, c'est que ce sont ceux-là qui s'opposent depuis toujours aux libertés individuelles, à l'abolition de la peine de mort, aux droits de la femme et de l'enfant, etc. qui osent évoquer aujourd'hui la légitimité internationale en matière des droits de l'Homme dans cette affaire. « Il s'agit d'un comportement opportuniste motivé et justifié par une maladie politique

infantile et odieuse », a déploré les avocats du Parti de la Rose.

Pis encore, le Secrétariat national a contesté le timing de cette fuite à l'heure où le Maroc affronte la crise du Covid-19. « Le Secrétariat national du secteur des avocats ittihadis considère qu'il s'agit d'une tentative de perturber la cohésion nationale au Maroc entre le Roi, le peuple et les institutions pour faire face à la pandémie », a souligné la même source. Et d'ajouter que les manœuvres de ceux qui sont derrière cette tentative tombent à l'eau.

Il y a lieu de signaler que le Premier secrétaire de l'USFP Driss Lachgar avait mis les points sur les i il y a quelques jours dans une déclaration à Libé à propos de cette polémique créée après la fuite de ces documents. Il affirmait que la position du

parti « puisée de nature dans notre référentiel de défenseurs des droits de l'Homme et des libertés collectives et individuelles sera rendue publique le moment venu ». Et d'établir quelques faits : « Au jour d'aujourd'hui, on ne peut aucunement parler de projet. Il est plutôt question d'un avant-projet qui a été présenté au Conseil de gouvernement et qui est sujet à débat et discussions entre les ministres qui sont à la tête des départements concernés. Le gouvernement a, par ailleurs, procédé à la constitution d'une commission ministérielle avec pour mission de présenter le projet de loi à l'appréciation du Conseil de gouvernement pour adoption avant qu'il ne soit soumis à chacune des deux Chambres du Parlement, seules habilitées par la Constitution à légiférer ».

Tabet Mourad

Des salles de procès à distance dans les établissements pénitentiaires



Dans le cadre de l'adoption des procès à distance, il a été procédé à l'équipement des salles dédiées à cette opération dans les établissements pénitentiaires, et ce dans le cadre des procédures de prévention visant à lutter contre la propagation du coronavirus dans lesdits établissements, a indiqué une source au ministère public. Quelque 960 détenus ont été soumis au procès dans ce format, a indiqué la source, ajoutant que le nombre de salles de procès à distance complètement équipées à cette fin s'est établi à 65, alors qu'une seule salle est équipée en attendant le renforcement du débit. Les prisons ne disposant pas

de salles dédiées à cette opération sont au nombre de 11, a ajouté la source, expliquant que parmi ces 11 établissements figurent huit qui abritent des détenus ayant été jugés en dernier ressort, et un dont les procès se tiennent dans un autre établissement pénitentiaire (la prison locale de Aid Sebaa 2-femmes), alors que les procès ont été suspendus dans un autre établissement en accord avec les autorités judiciaires (prison locale de Salé 2). Les travaux d'équipement d'une salle au sein de la prison locale d'Ouarzazate ont été interrompus en raison des circonstances que connaît cet établissement, a conclu la source.

L'après coronavirus taraude déjà les esprits



Deux milliards de DH est le montant octroyé par le Fonds spécial de la gestion de la pandémie de coronavirus au ministère de la Santé afin qu'il puisse acheter du matériel médical et hospitalier (lits de réanimation, appareils respiratoires, équipements d'échantillonnage, kits de détection, appareils d'examen radiologique...). Ce montant a été également alloué à l'achat de médicaments, de produits pharmaceutiques et au renforcement des capacités de ce département, y compris l'indemnisation des professionnels de santé, la stérilisation, le nettoyage et le carburant pour le transport. Mais, qu'en est-il des autres circuits de soins dispensés par le département de la Santé ? Ont-ils bénéficié des moyens et des budgets alloués ? Le personnel de ces circuits a-t-il vu son quotidien changer ?

« Nous n'avons rien vu venir encore. Le nombre du personnel soignant demeure

identique à celui d'avant la propagation du Covid-19. Au niveau des moyens, il est encore tôt pour évaluer la situation puisque les données manquent concernant l'ensemble des programmes médicaux. Ce qu'on a constaté jusqu'à présent, c'est une amélioration progressive dans les moyens accordés à la lutte contre le Covid-19 et c'est normal puisque tous les efforts sont mobilisés pour affronter ce virus », nous a déclaré Dr Mostafa Chanaoui, secrétaire général de la CDT santé.

De son côté, une infirmière casablancaise nous a indiqué, sous couvert d'anonymat, qu'il y a aujourd'hui deux filières de soins séparées (une pour les personnes atteintes de Covid-19 et une autre pour les malades normaux). « Les malades normaux qui ne présentent aucun symptôme du virus sont pris en charge dans les urgences ou dans les centres de santé. Ils bénéficient des consultations médicales comme ce fut toujours le cas.

En cas d'urgence, le malade doit être pris en charge et rentrer chez lui le plus tôt possible », nous a-t-elle expliqué. Et de préciser : « Mais, ces services d'urgence et centres de santé tournent aujourd'hui au ralenti. Depuis le début de la crise liée à la pandémie de Covid-19, nombreux sont les malades qui boudent ces lieux de peur de la contamination.



Les exceptionnels efforts déployés ne doivent pas faire oublier la fragilité de notre système de santé

Ceci d'autant plus que beaucoup de médecins ont décidé de reporter les interventions chirurgicales jugées non urgentes et certaines consultations. Ces médecins optent davantage pour des traitements à domicile ou les téléconsultations.

En outre, notre source craint, comme c'est le cas dans d'autres pays, un retour en masse de ces malades normaux après la fin du confinement et une saturation des circuits de soins alors que notre système de santé n'a pas les moyens de répondre à des flux massifs et instantanés. « S'il est vrai que beaucoup de moyens ont été accordés à la lutte contre le coronavirus et c'est normal puisque nous sommes en état d'urgence sanitaire, les circuits de soins normaux n'ont rien vu venir encore et c'est là où réside le problème puisqu'on sera contraints de fonctionner au double ou au triple de nos capacités d'accueil et par rapport à nos effectifs », nous a-t-elle confié.

Pour sa part, Dr Mostafa Chanaoui tire la sonnette d'alarme et estime que malgré les moyens accordés et les efforts entrepris, le système de santé national demeure fragile. « Les efforts entrepris dernièrement sont importants, mais restent insuffisants », a-t-il précisé. Selon lui, notre pays doit tirer la leçon de la crise actuelle et placer le secteur de la santé ainsi que les autres secteurs sociaux comme priorité sur son agenda politique. « Partout dans le monde, le constat est identique : le secteur de la santé va mal et on devrait changer cette situation », nous a-t-il fait savoir. Mais, il pense que « la reconstruction de ce secteur ne sera pas de tout repos puisqu'il faut s'attendre à des attaques des hérauts du capitalisme sauvage qui ne vont pas lever leur mainmise sur le secteur si facilement. D'où notre responsabilité commune à tous, partis politiques, syndicats, société civile, citoyens de sauver ce secteur des griffes du capital ».

Hassan Bentalib

Contrats de voyages, résidences touristiques, transport aérien et assurances s'invitent au Conseil du gouvernement

Le Conseil du gouvernement, réuni jeudi à Rabat, a adopté le projet de loi N° 20.30 édictant des dispositions particulières relatives aux contrats de voyages, résidences touristiques et au transport aérien des voyageurs.

Présenté par le ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Economie sociale, ce projet de loi s'inscrit dans le cadre des mesures prises en application de l'article 5 du décret-loi n°2.20.292 édictant des dispositions particulières à l'état d'urgence sanitaire et les mesures de sa déclaration qui permet au gouvernement, de manière exceptionnelle, de prendre les mesures nécessaires pouvant participer directement à lutter contre l'impact négatif de l'annonce de l'état d'urgence sanitaire, a indiqué le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-

parole du gouvernement, Saaid Amzazi lors d'un point de presse à l'issue du Conseil.

Il s'agit de mettre en place un cadre légal permettant aux prestataires qui offrent des services de voyages, de tourisme, de transport touristique et de transport aérien de voyageurs de rembourser leurs clients via une reconnaissance de dette offrant un service similaire ou équivalent sans aucune augmentation de tarif et ce, en vue de limiter l'arrêt de l'activité économique et son impact sur les postes de travail en diminuant la pression sur la trésorerie des prestataires, a expliqué le ministre.

Il est également question d'éviter la faillite des prestataires de services marocains et de protéger les intérêts de leurs créanciers et notamment des clients, ainsi que de la stimulation de la demande et de la préservation de la valeur des échanges au Maroc, en évitant les paiements éventuels en devises étrangères,

a-t-il ajouté.

Les dispositions de ce projet de loi sont limitées dans le temps et avec des conditions précises qui concernent les contrats de voyages, de résidences touristiques et de transport aérien des voyageurs programmés entre le 1er mars 2020 et le 30 septembre 2020 et qui ont été annulés en raison de la pandémie de coronavirus, a précisé le ministre.

Réuni en visioconférence, le Conseil du gouvernement a également adopté le projet de décret n°2.20.323 portant application des dispositions des articles 10-5, 36-1, 248 et 248-1 de la loi portant Code des assurances.

Ce projet de décret, présenté par le ministre délégué chargé de l'Administration de la Défense nationale, à la place du ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, vise à mettre en œuvre les dispositions des arti-

cles 10-5, 36-1, 248 et 248-1 de la loi n°17-99 portant Code des assurances promulguée par le Dahir n° 1-19-110 du 9 août 2019, indique un communiqué lu par Saaid Amzazi lors d'un point de presse à l'issue du Conseil.

Ce projet de décret permet à l'autorité gouvernementale chargée des finances de déterminer certaines dispositions concernant l'assurance "Takaful", notamment les critères de détermination des frais de gestion des comptes du fonds de l'assurance "Takaful", ses modes de paiement aux entreprises d'assurance et de réassurance "Takaful", ainsi que le plafond de ces frais, a noté Saaid Amzazi, ajoutant qu'il permet également de déterminer les modalités de répartition des excédents techniques et financiers des comptes du fonds de l'assurance "Takaful" entre les participants aux opérations de l'assurance "Takaful".

Le texte juridique autorise également l'autorité gouvernementale chargée des finances à définir les conditions générales-types des contrats d'assurance "Takaful", ainsi que les conditions particulières qui doivent être interdites ou incluses dans ces contrats; les modalités d'application des dispositions de l'article 10-5 de la loi n°17.99 précitée en matière de contrats d'assurance "Takaful"; les données devant être incluses dans la notice énoncée dans l'article 106 de ladite loi concernant les contrats d'assurance "Takaful" collective ainsi que les modalités de transfert des sommes dues au titre des contrats d'investissement "Takaful", qui n'ont pas été réclamées par les participants ou les bénéficiaires de ces contrats, à la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) ainsi que les modalités de leur récupération, a relevé le porte-parole du gouvernement.

Saad Dine El Otmani : Dans sa lutte contre le Covid-19, le Maroc a donné l'exemple



Le Maroc, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a donné l'exemple d'un pays qui adopte une politique proactive, tournée vers l'avenir, dans sa lutte contre la crise liée à la pandémie du nouveau Coronavirus, et qui accorde une priorité à l'être humain, à sa santé et à sa sécurité, ainsi qu'à la santé de la société, a assuré le chef du gouvernement, Saad Dine El

Otmani, qui a présidé, jeudi, un Conseil de gouvernement réuni en visioconférence.

Il a, à cette occasion, salué les efforts de l'ensemble des intervenants, tous secteurs et classes confondus, qu'ils soient du secteur public ou privé, ainsi que l'ensemble des citoyennes et citoyens, faisant observer que le peuple marocain a fait montre d'un comportement civilisé

et solidaire face à cette pandémie, indique un communiqué lu par le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaid Amzazi lors d'un point de presse à l'issue du Conseil.

Le chef du gouvernement a indiqué que tous ces facteurs ont permis de mai-

triser l'évolution de cette pandémie, comme y attestent les chiffres enregistrés au cours des derniers jours, notant que le nombre de personnes guéries augmente de jour en jour et a dépassé, durant les derniers jours, le nombre des nouveaux cas infectés, de même que le nombre de décès a fortement diminué, a ajouté le ministre.

Après avoir prié pour le repos des âmes des personnes décédées, le chef du gouvernement a souligné que le taux de mortalité du coronavirus est passé au Maroc de 7 %, un taux préoccupant, à 4 % et qu'il est en voie d'égaliser les taux les plus bas enregistrés dans le monde, faisant savoir que ces résultats positifs sont dus à la fédération des efforts de l'ensemble des parties concernées, notamment les professionnels de la santé qui se trouvent en première ligne dans la lutte contre le coronavirus.

Saad Dine El Otmani a, à cette occasion, réaffirmé la nécessité du respect des dispositions relatives au confinement sanitaire et des différentes mesures prises par le gouvernement et les autorités compétentes à ce sujet, a poursuivi le porte-parole.

Le chef du gouvernement a conclu que cette crise comporte également des opportunités qu'il faut exploiter, notamment la digitalisation des services des administrations publiques et le développement du télétravail, preuve en est la poursuite de la tenue du Conseil de gouvernement, d'une façon régulière, et l'exercice de l'ensemble de ses attributions constitutionnelles.

La Chambre des représentants adopte le projet de loi sur l'état d'urgence sanitaire

Adoption de projets de loi relatifs au financement extérieur et aux sociétés anonymes



La Chambre des représentants a adopté, jeudi à l'unanimité, le projet de loi 23.20 portant approbation du décret-loi n° 2.20.292 du 23 mars 2020 édictant des dispositions relatives à l'état d'urgence sanitaire et aux procédures de sa déclaration.

Ce projet vient parachever la procédure, prévue par la Constitution, en particulier l'article 81, en soumettant le décret-loi précité au Parlement pour approbation. Présentant le projet de loi, le ministre de l'Intérieur Abdelouafi Lafit a souligné que le gouvernement avait approuvé le 23 mars un décret-loi sur les dispositions relatives à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de sa déclaration. Un texte qui a été adopté à l'unanimité par les deux commissions concernées à la Chambre des représentants et à la Chambre des conseillers, avant sa publication au Bulletin Officiel le 24 mars, a-t-il rappelé.

C'est en conformité avec ce texte que l'état d'urgence sanitaire a été décrété sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 20 avril, et prolongé jusqu'au 20 mai dans le souci de garantir une mise en œuvre optimale des mesures prises pour protéger les personnes et endiguer la propagation de l'épidémie du Covid-19, a-t-il ajouté. Dans le même contexte, le minist-

tre a appelé à nouveau au respect des mesures et directives liées à l'état d'urgence sanitaire en vue d'assurer la sécurité des citoyens et du pays en général.

La Chambre des représentants a adopté, le même jour, deux projets de lois relatifs au dépassement du plafond de financement extérieur et au déroulement des travaux des organes de direction des sociétés anonymes.

Selon le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, Mohamed Benchaâboun, le projet de loi N°26.20 portant approbation du décret-loi n°2.20.320 du 13 Chaaban 1441 (7 Avril 2020), relatif au dépassement du plafond des emprunts extérieurs, vise à parachever la procédure prévue dans l'article 81 de la Constitution, en soumettant le décret-loi précité au Parlement pour approbation au cours de la prochaine session ordinaire.

Présentant ce projet de loi, Mohamed Benchaâboun a indiqué que la procédure du dépassement du plafond de financement extérieur s'inscrit dans le cadre des mesures urgentes entreprises pour la lutte contre les impacts négatifs du coronavirus (Covid-19) sur tous les secteurs vitaux de l'économie nationale, notant que la situation des réserves en devises pourrait connaître un recul significatif, étant donné qu'un ensemble de

secteurs, dont le tourisme, les investissements directs étrangers, les secteurs exportateurs et les transferts des Marocains résidant à l'étranger, outre les nouveaux métiers mondiaux du Maroc, ont été impactés.

Cette mesure renforcera ainsi les réserves de devises, afin de permettre au pays d'honorer ses engagements envers l'étranger et maintenir la capacité de l'économie nationale à satisfaire ses besoins nécessaires en termes d'équipements médicaux, de médicaments et de produits de base, alimentaires et énergétiques importés de l'étranger, a affirmé le ministre.

"Malgré la conjoncture actuelle, le Royaume maintient la confiance des institutions financières internationales, ce qui lui permet de recevoir un investissement extérieur avec des conditions appropriées", a-t-il souligné.

A lumière de cette difficulté, le département de tutelle prépare une série de scénarios et d'hypothèses, a noté Mohamed Banachaâboun, soulignant qu'en attendant que la vision devienne plus claire, il a été procédé, dans le cadre de la politique proactive du Royaume en vue de faire face au coronavirus, à l'activation de la ligne de précaution et de liquidité (LPL), avec le retrait de 3 milliards de dollars du Fonds monétaire international (FMI).

Cette somme a été mise à la disposition de Bank Al-Maghrib et affectée essentiellement au financement de la balance des paiements, puisqu'elle n'impactera pas la dette publique, ce qui constitue une première dans les transactions financières avec le FMI, a-t-il expliqué.

Par ailleurs, le projet de loi n° 27.20 édictant des mesures spéciales relatives au fonctionnement des organes d'administration des sociétés anonymes et aux modalités de tenue de leurs assemblées générales pendant la période de l'état d'urgence sanitaire intervient suite aux mesures limitant et interdisant les rassemblements, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire qui coïncide avec la période de l'arrêt des comptes annuels, puisque les sociétés ont des difficultés à organiser les réunions de délibération de leurs assemblées pour procéder à l'arrêt des comptes au titre de l'année budgétaire 2019, conformément à la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Il vise, en outre, à compléter les mesures entreprises par l'Etat en faveur des entreprises, notamment à travers l'adoption de procédures flexibles pour les établissements et les entreprises publics et privés, afin de préserver la continuité des secteurs vitaux.

Khalid Ait Taleb : *La levée de l'état d'urgence est tributaire de l'indicateur de propagation du virus*



La levée de l'état d'urgence sanitaire est tributaire de l'inflexion de l'indicateur "R zéro" de propagation du virus Covid-19 pendant deux semaines, a affirmé jeudi le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb.

Invité de l'émission "Questions du corona" sur la chaîne 2M, il a mis l'accent sur trois prérequis pour mettre fin à l'état d'urgence sanitaire en vigueur jusqu'au 20 mai. Il s'agit en premier lieu de l'inflexion de l'indicateur "R zéro" qui mesure la reproduction du virus, a-t-il expliqué, précisant qu'il doit être inférieur à 1 sur deux semaines, illustrant ainsi un

recul de la moyenne d'individus infectés par une personne contaminée.

Les deux autres conditions, a-t-il ajouté, portent sur la diminution du nombre de nouvelles infections ainsi que du taux des cas positifs après la généralisation des tests de diagnostic pour les personnes contaminées.

Le ministre s'est en outre félicité de la pertinence des choix et de l'approche préventive du Royaume pour faire face à la pandémie du coronavirus, en particulier le confinement sanitaire, l'usage de la Chloroquine et le port obligatoire des masques. Sans oublier, a-t-il dit, la prise de conscience par les citoyens du bien-

fondé de la décision d'urgence sanitaire, un état de fait qui a grandement favorisé le maintien sous contrôle de la situation.

Khalid Ait Taleb a à cet égard insisté sur l'impératif de faire preuve de vigilance pour ne pas faire marche arrière dans le combat contre la pandémie, tout en soulignant l'efficacité de la Chloroquine que ce soit dans le traitement des cas critiques ou ceux bénins.

D'après le ministère de la Santé, 102 nouveaux cas d'infection au Covid-19 ont été confirmés pendant les dernières 24 heures, portant à 4.423 le nombre total des cas de contamination.

Le test de dépistage du coronavirus, disponible au CHU de Tanger

Le laboratoire de microbiologie relevant du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Tanger est autorisé par le ministère de la Santé, depuis mercredi, à faire le diagnostic du Covid-19 pour confirmer la contamination par le nouveau coronavirus.

Créé temporairement au sein du Centre régional d'oncologie Ahmad Bin Zayed Al Nahyan de Tanger, le laboratoire dispose de l'équipement nécessaire pour faire le diagnostic du Covid-19 à travers les tests de la réaction de polymérisation en chaîne (Polymerase Chain Reaction-PCR).

Le laboratoire, qui dispose d'un matériel moderne aux normes internationales, permettra le diagnostic du nouveau coronavirus (Covid-19) pour les cas suspectés au niveau de Tanger et les autres villes de la région, tout en enregistrant un énorme gain en termes de temps, a indiqué Karima Rissoul, spécialiste en microbiologie au CHU de Tanger, dans une déclaration à la MAP.

Par ailleurs, Karima Rissoul, professeure agrégée de microbiologie à la Faculté de médecine et de pharmacie de Tanger, a ajouté que le laboratoire fournit une capacité de diagnostic s'élevant à 300 tests par jour, et ce grâce à ses ressources humaines qualifiées qui travaillent suivant un système de permanence. L'ouverture de ce laboratoire est le fruit des efforts du CHU de Tanger, du ministère de la Santé, de la Direction régionale de la santé et d'autres partenaires, a-t-elle estimé.

Pour sa part, la professeure agrégée de biochimie au CHU de Tanger, Hanane Khalki, a fait savoir que le laboratoire utilise la technique de référence pour le diagnostic du Covid-19 selon les protocoles recommandés par le ministère de la Santé, à savoir le test PCR, pour confirmer le diagnostic de l'infection.

Ce diagnostic repose sur la détection qualitative de l'ARN (acide ribonucléique) du SARS-CoV-2 par une technique de RT-PCR, qui permet de détecter la présence du virus dans l'organisme en utilisant des techniques d'amplification moléculaire, a-t-elle expliqué.

CNDH et UNFPA se donnent la main pour mettre fin au mariage des mineurs



Un accord de partenariat a été signé mercredi à Rabat entre le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) visant à mettre fin au mariage des enfants et à promouvoir les droits des femmes et des filles à la santé sexuelle et reproductive au Maroc.

Dans le cadre de cette convention couvrant la période 2020-2021 signée entre la présidente du CNDH, Amina Bouayach

et le représentant de l'UNFPA, Luis Mora, les deux parties collaboreront dans l'objectif de renforcer le plaidoyer pour lutter contre la pratique du mariage des enfants, promouvoir les droits à la santé sexuelle et reproductive et renforcer la mobilisation pour la mise en œuvre des recommandations des instruments internationaux en la matière, indique jeudi un communiqué conjoint.

Cette collaboration renforcera la contribution des deux parties aux efforts visant à mettre fin au mariage des enfants dans l'objectif de leur permettre de concrétiser pleinement leur potentiel et d'optimiser leur participation au développement humain et à la création de richesse, précise-t-on.

Cette intervention s'appuie sur les résultats de la campagne de sensibilisation lancée par le CNDH : "Mariage des mineurs: Abolir l'exception ... rétablir la norme", pour renforcer la mobilisation de l'ensemble des acteurs des différentes régions du Maroc autour d'une charte communautaire visant l'arrêt du mariage des enfants, souligne la même source.

La campagne du CNDH répond aux mesures du Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme, qui prévoit la poursuite du dia-

logue social sur la révision de l'article 20 du Code de la famille, précise la même source, ajoutant qu'elle s'est concrétisée par l'organisation, au niveau régional et national, d'une série d'activités de sensibilisation visant l'abolition du mariage des mineurs.

Ce partenariat, qui vient renforcer la coopération du CNDH avec le Système des Nations unies pour le développement au Maroc, vise également à développer une information claire et complète, intégrant les éléments normatifs, constitutionnels, juridiques et les éléments de politiques publiques nationales en matière de droit à la santé sexuelle et reproductive, qui sera mise à la disposition de l'ensemble des acteurs.

Il s'agit, également, de renforcer l'appropriation par les acteurs de la société civile, des mécanismes internationaux visant à améliorer la situation des droits humains en général et des droits à la santé sexuelle et reproductive en particulier.

L'UNFPA appuie 150 pays, dont le Maroc, dans la collecte des données démographiques à même de comprendre leurs tendances et de développer des politiques permettant d'assurer un développement durable et inclusif. Il est aussi l'agence directrice de l'ONU en charge



des questions de santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale et les soins de santé maternelle, et l'un des principaux organismes onusiens chargés de faire progresser l'égalité des sexes et de lutter contre la violence basée sur le genre.

L'UNFPA s'associe aussi aux jeunes pour les aider à prendre part aux décisions qui les concernent et renforcer leur capacité à faire progresser les droits fondamentaux et les questions de développement.

Le Ministère public entre en guerre contre la violence faite aux femmes confinées

Nouvelles instructions de Mohamed Abdennabaoui pour lutter contre ce phénomène

Le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, a adressé, jeudi, de nouvelles instructions dans le cadre de la lutte contre la violence faite aux femmes durant l'état d'urgence sanitaire décrété dans le Royaume.

Ces instructions sont contenues dans une circulaire du président du Ministère public concernant les affaires de violence contre les femmes durant la période d'urgence sanitaire dans le Royaume et les nouvelles instructions visant à lutter contre ce phénomène.

La circulaire a été adressée au premier avocat général près la Cour de cassation, aux procureurs généraux du Roi près les Cours d'appel et les Cours d'appel de commerce, et aux procureurs du Roi près les tribunaux de première instance et de commerce.

Dans cette circulaire, le président du Ministère public a appelé à œuvrer au développement de plateformes numériques ou pour

smartphones afin de recueillir les plaintes relatives à la violence faite aux femmes, dans la limite des capacités matériels et logistiques disponibles, ainsi qu'à la poursuite du fonctionnement des applications déjà disponibles.

Il a également exhorté à accorder l'intérêt aux plaintes et dénonciations relatives aux affaires de violence contre les femmes et à leur prêter l'importance et la priorité dans le traitement, parallèlement à l'application des mesures de protection stipulées par la loi en faveur de la femme et des conjoints en général, selon les situations nécessitant une protection.

La circulaire a insisté sur la nécessité de veiller à protéger les intérêts des enfants, en visant la stabilité des familles et la cohabitation de leurs membres conformément aux principes des droits de l'Homme qui accordent aux femmes une place de choix dans le tissu familial et social, ainsi que l'ouverture de procès publics - si nécessaire - au moment opportun et avec la fermeté nécessaire.

Selon la même source, le pré-



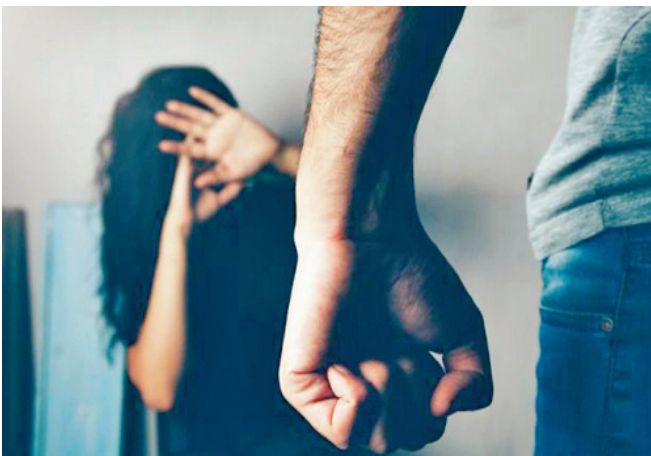
sident du Ministère public a également appelé à prendre d'autres mesures juridiques appropriées pour traiter des cas particuliers, notamment la fourniture des services des cellules de prise en charge des femmes, relevant des parquets, et pour activer toutes

les capacités dont disposent les cellules régionales pour assister les femmes en cas de besoin.

Il a également demandé de poursuivre le suivi des statistiques relatives aux affaires de violence à l'égard des femmes, soulignant que "compte tenu de l'importance

de ces instructions, je vous demande de leur accorder l'attention nécessaire, les mettre en œuvre avec toute la diligence requise et de m'informer des résultats de leur mise en œuvre et des problématiques auxquelles vous êtes confrontés".

Dix fois moins de poursuites par rapport à la moyenne mensuelle



Le nombre de poursuites pour violences faites aux femmes a diminué pendant la période de confinement sanitaire, pour s'établir entre le 20 mars et le 20 avril, à un niveau dix fois inférieur à la moyenne mensuelle, a indiqué jeudi la présidence du Ministère public.

Ce constat ressort d'une circulaire du procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, sur les violences faites aux femmes pendant le confinement sanitaire et les nouvelles instructions pour y faire face, adressée au premier avocat général et aux avocats généraux à la Cour de cassation,

aux procureurs généraux du Roi près les Cours d'appel et les Cours d'appel de commerce et aux procureurs du Roi près les tribunaux de première instance et de commerce.

Le ministère public a ainsi souligné que dans le cadre de son suivi avec vigilance des affaires de violences faites aux femmes, les procureurs auprès des tribunaux du Royaume ont enregistré au cours de la période mentionnée un total de 892 plaintes liées à divers types de violences à l'égard des femmes (physiques, sexuelles, économiques, psychologiques ...), notant que l'action publique a été

lancée dans seulement 148 cas, en attendant l'aboutissement des enquêtes sur les autres plaintes.

"Il ressort de cela que le nombre de poursuites pour violences faites aux femmes a diminué au cours de la période mentionnée dix fois par rapport au taux mensuel pour ce type de cas (148 poursuites contre 1.500 par mois dans des conditions normales)".

La circulaire du Ministère public fait observer que, même en supposant que les actions incriminées soient avérées dans toutes les plaintes reçues (892), cela ne représenterait qu'environ 60% du taux enregistré en temps ordinaire pour ce genre de violences.

Le président du Ministère public conclut que, bien qu'il soit encore trop tôt pour tirer des conclusions claires sur le niveau de violence domestique à l'égard des femmes pendant le confinement sanitaire, les statistiques disponibles - qui concernent naturellement les affaires portées devant la justice - laissent augurer "la stabilité de la famille marocaine, son harmonie et sa volonté de coexistence naturelle, dans le calme, malgré les circonstances difficiles que le Royaume connaît actuellement en raison des impératifs de la lutte contre le Covid-19".

"Cela ne doit pas prévenir l'attention continue que vous portez à ces affaires, pour lesquelles plusieurs mesures urgentes ont été prises pour que vous puissiez en être informés, et garantir un meilleur accès

à la justice aux femmes victimes de violences", a poursuivi le président du ministère public.

Ces mesures, rappelle-t-on, concernent principalement la notification par voie de plaintes électroniques à la présidence du Ministère public via son compte: plaintes@pmp.ma, la notification via les comptes électroniques des parquets des différentes juridictions du Royaume dont les adresses figurent sur le site officiel de la présidence du Ministère public, et la notification via les numéros de téléphone attribués aux plaintes au sein des parquets généraux des différents tribunaux du Royaume, et qui ont fait l'objet d'une annonce à l'occasion de l'entrée en vigueur du confinement sanitaire dans des communiqués disponibles sur le site Internet de la présidence du ministère public.

Ces mesures concernent également la notification via la plateforme d'écoute "Kolona Maak" de l'Union nationale des femmes du Maroc (UNFM) au numéro gratuit 8350. Cette plateforme reçoit les plaintes des femmes 7j/7, 24h/24, et les transmet immédiatement au parquet et aux services compétents de la police judiciaire, en plus de la notification par les méthodes de correspondance traditionnelles.

Selon la circulaire, certains parquets généraux ont mis en place une plateforme spéciale destinée aux commissions régionales afin de prendre en charge les femmes victimes de violence, une initiative qui mérite d'être "saluée et encouragée".

Approvisionnement normal des marchés et prix stables

130 infractions constatées durant les cinq premiers jours du Ramadan



Les marchés sont approvisionnés, normalement, en produits alimentaires, énergétiques et d'hygiène alors que les prix des principaux biens de consommation sont stables, a indiqué la commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle de la qualité et des prix, réunie jeudi.

"Le suivi quotidien du marché par les départements concernés fait état d'un approvisionnement normal en produits alimentaires, énergétiques et d'hygiène, et que l'offre disponible couvre largement les besoins pour le mois du Ramadan, et même plusieurs semaines voire plusieurs mois selon les marchandises", selon un communiqué du département des Affaires générales et de la Gouvernance relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

En outre, les prix des principaux biens de consommation essentiels ont connu une stabilité durant les 5 premiers jours de ce mois sacré par rapport à la semaine précédente, certains produits ont même enregistré des baisses au niveau des prix par rapport à la même période de l'année précédente, poursuit la même source.

A titre d'exemple, le prix de la tomate

a régressé de 11% sur l'année, l'oignon vert a enregistré -36% et l'oignon sec -14%, par contre des augmentations ont concerné les prix des oranges et du citron, précise le communiqué, notant que les prix des viandes connaissent une stabilité sur le court terme et la comparaison par rapport à l'année dernière fait ressortir une évolution pour les viandes bovines et ovines de -6,5%, et de 25,5% pour le poulet vivant.

Les prix des légumineuses, et suite à la suspension des droits d'importation en conséquence d'une forte augmentation de la demande en mi-mars, ont amorcé un trend baissier par rapport à l'année dernière, notamment pour les pois chiches, fait observer la même source.

Ladite commission interministérielle s'est réunie sous la présidence du département des Affaires générales et de la Gouvernance relevant du ministère de l'Economie et des Finances et avec la participation des départements ministériels chargés de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Pêches maritimes, de l'Industrie et du Commerce, et celui de l'Energie et des Mines pour faire le point sur la situation de l'approvisionnement, des prix et du contrôle.

Elle poursuivra la tenue régulière de ses réunions pour suivre l'évolution de

la situation des marchés, le niveau de l'approvisionnement et des prix et le bilan des interventions des commissions de contrôle pour faire face à tout type de fraude, de monopolisation, de spéculation ou de manipulation des prix.

Les interventions des commissions mixtes provinciales et locales de contrôle, durant les 5 premiers jours du Ramadan, ont conduit à la constatation de 130 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires.

Ces interventions ont concerné plus de 8.000 points de production, de stockage et de vente en gros et au détail, indique jeudi le département des Affaires générales et de la gouvernance relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration dans un communiqué publié à l'issue de la réunion de la commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle des prix et de la qualité.

Pour ce qui est de la qualité des marchandises et produits stockés ou présentés à la vente, les commissions mixtes ont procédé à la saisie et à la destruction de plus de 16 tonnes de marchandises impropres à la consommation ou non conformes aux normes requises, ajoute le communiqué, précisant que ces quan-

tités comprennent 4,5 tonnes de lait et dérivés, 3,3 tonnes de viandes, poissons et charcuterie, 2,8 tonnes de boissons et jus et 2 tonnes de pains, gâteaux et confiserie.

Les interventions des services de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires (hors commissions mixtes de contrôle), portant sur les contrôles permanents des importations, les abattoirs et les unités de production, de préparation et de distribution, ont concerné environ 80.000 tonnes de biens et produits à l'importation et à l'exportation, dont 450 tonnes ont été refoulées.

En plus d'autres opérations qui concernent les abattoirs et unités industrielles agréées qui ont abouti à la rédaction de 20 procès-verbaux à soumettre à la justice et la saisie et la destruction de 20 tonnes de viandes rouges, blanches et produits de la pêche, fait observer le communiqué.

La commission poursuivra la tenue régulière de ses réunions pour suivre l'évolution de la situation des marchés, le niveau de l'approvisionnement et des prix et le bilan des interventions des commissions de contrôle pour faire face à tout type de fraude, de monopolisation, de spéculation ou de manipulation des prix.



La planète, confinée et en récession, vit un 1^{er} Mai inédit

Ni défilés, ni rassemblements: la planète confinée vit un 1^{er}-Mai inédit en raison de la pandémie de coronavirus, qui a fait 230.000 morts et accable l'économie mondiale, tout en alimentant la querelle entre le président américain Donald Trump et Pékin.

Jour férié dans de nombreux pays, la fête du Travail se déroule sans les traditionnels cortèges des syndicats, obligeant ceux-ci à rivaliser d'imagination pour entretenir la mobilisation, sur les balcons ou sur les réseaux sociaux.

Comme en Indonésie, où la principale confédération a déployé des banderoles dans 200 villes et lancé une campagne numérique invitant à " manifester depuis la maison".

Principale revendication: que le versement des salaires soit garanti, alors que comme partout dans le monde la pandémie a contraint d'innombrables entreprises à réduire ou à suspendre leur activité.

Aux Philippines, quelque 23 millions de personnes, soit près du quart de la population, sont menacées de famine en vertu de la règle "pas de travail, pas de salaire", s'alarme le responsable syndical Jerome Adonis.

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), pas moins de 1,6 milliard de personnes risquent de perdre leurs moyens de subsistance en raison du confinement et de la récession historique que cette mesure provoque.

La litanie des mauvais chiffres économiques s'est poursuivie ven-

dredi: l'Espagne, un des pays les plus touchés d'Europe, a annoncé tabler sur un recul de 9,2% de son économie cette année. L'activité a chuté de 3,8% dans la zone euro au premier trimestre et de 4,8% en rythme annuel aux Etats-Unis. Et le deuxième trimestre s'annonce encore pire.

Dans ce contexte, Donald Trump a dit jeudi envisager de nouvelles taxes punitives contre Pékin après avoir acquis la certitude que le nouveau coronavirus provenait d'un laboratoire hautement sensible de Wuhan, la ville chinoise d'où est partie la pandémie fin 2019.

"C'est quelque chose qui aurait pu être contenu à l'endroit d'origine et je pense que ça aurait pu être contenu très facilement", a estimé le locataire de la Maison blanche.

Régulièrement mise en cause par le président américain pour sa gestion de la pandémie, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a finalement annoncé vendredi vouloir enquêter sur les origines du virus, et demandé à la Chine de l'"inviter" à cette fin.

Pays le plus frappé avec quelque 2.000 morts par jour et plus de 63.000 au total, les Etats-Unis totalisent plus de 30 millions de demandes d'allocation chômage depuis la mi-mars, un record historique. Boeing, frappé de plein fouet par l'arrêt des vols, a annoncé un emprunt obligatoire de 25 milliards de dollars.

Dans plusieurs pays africains, les transferts financiers des travailleurs émigrés en Europe se sont presque taris. "Mon frère travaille

dans des plantations à Saragosse (nord de l'Espagne). La dernière fois qu'il nous a envoyé de l'argent, c'était en février", témoigne Tidiane Konté à Dakar.

Le confinement n'affecte pas riches et pauvres de la même façon: entre le 18 mars et le 10 avril, la fortune des milliardaires américains a augmenté de près de 10%, soit de 282 milliards de dollars, surtout grâce au rebond boursier des entreprises technologiques, comme



Trump envisage de nouvelles taxes punitives contre Pékin après avoir acquis la certitude que le nouveau coronavirus provenait d'un laboratoire de Wuhan

Amazon, selon une étude américaine.

En Europe, continent le plus endeuillé avec plus de 137.000 décès, la Banque centrale européenne (BCE), s'est dite "prête" jeudi à renforcer son arsenal de soutien à l'économie, alors que les 27 sont toujours divisés sur un plan de relance commun.

En Grande-Bretagne, deuxième pays d'Europe le plus touché après l'Italie avec 26.711 décès, le pic de la pandémie a été atteint, selon le Premier ministre Boris Johnson, qui a promis un plan de déconfinement la semaine prochaine, à l'instar d'autres pays de l'UE.

Forte de son succès dans la lutte contre la pandémie, l'Allemagne a adopté de nouvelles mesures de déconfinement, avec la réouverture des lieux de culte, des musées et des zoos. Mais cafés et restaurants resteront fermés au moins jusqu'au 6 mai, et la chancelière Angela Merkel a exclu à ce stade une ouverture des frontières face au risque d'une deuxième vague.

C'est cette même menace qui a incité les autorités italiennes à ne pas décider de rouvrir les écoles, à la différence de la France et d'autres pays européens.

En Amérique latine, plusieurs pays envisagent eux aussi de lever certaines restrictions. Mais "un assouplissement immédiat des mesures pourrait être désastreux", met en garde Marcos Espinal, directeur du département des maladies contagieuses à l'Organisation pana-

méricaine de la santé.

En attendant, à Cuba, sportifs et musiciens s'exercent sur les toits de leurs immeubles. Comme William Roblejo, un violoniste de 35 ans. "Je suis très heureux, j'ai été enfermé pendant 20 ou 25 jours", raconte-t-il à La Havane.

Au Brésil, le confinement a été prolongé à Rio de Janeiro jusqu'au 11 mai, une décision prise à l'encontre des positions du président Jair Bolsonaro, qui défend coûte que coûte la reprise de l'activité économique.

L'état d'urgence sanitaire devrait également être prolongé au Japon au-delà du 6 mai, a laissé entendre le Premier ministre Shinzo Abe.

En France, où la tradition du 1^{er}-Mai est particulièrement vivace, des syndicats ont voulu dédier la journée aux "invisibles de nos sociétés", soignants ou caissières, qui "continuent à travailler le plus souvent au risque de leur vie".

A Istanbul, la police turque a arrêté vendredi plusieurs responsables syndicaux qui défilaient pour marquer la fête du Travail en dépit de l'interdiction de sortir.

Et c'est un autre 1^{er}-mai qui redoutent les autorités allemandes: celui d'une convergence dans la rue de l'ultra-gauche, de l'extrême droite et des conspirationnistes pour dénoncer le confinement.

"Le 1^{er}-Mai ne doit pas devenir l'Ischgl de Berlin", la station de ski autrichienne devenue un foyer d'infection pour l'Allemagne, met en garde l'adjoint à la sécurité du maire de Berlin, Andreas Geisel.

L'OMS appelle Pékin à l'inviter pour enquêter sur les origines du virus

Les autorités sanitaires mondiales, accusées par les Etats-Unis de ne pas avoir immédiatement saisi la gravité du nouveau coronavirus, ont appelé vendredi Pékin à les inviter à participer aux enquêtes sur les origines animales du virus.

"L'OMS souhaiterait travailler avec des partenaires internationaux et, à l'invitation du gouvernement chinois, participer à l'enquête sur les origines animales", a indiqué un porte-parole de l'organisation, Tarik Jasarevic, à l'AFP.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui a jusqu'à présent couvert de louanges Pékin pour sa gestion de la crise, a expliqué vendredi qu'elle "croit savoir qu'un certain nombre d'études visant à mieux comprendre l'origine de l'épidémie en Chine sont actuellement en cours ou prévues".

Mais "l'OMS ne participe pas actuellement à ces études en Chine", a souligné le porte-parole.

Fin janvier, une délégation de l'OMS conduite par son directeur général Tedros Adhanom Ghebreyesus s'était rendu à Pékin pour rencontrer le président Xi Jinping et convenir de la visite en Chine d'une équipe internationale de scientifiques, y compris de l'OMS.

Quelques jours auparavant, les 20 et 21 janvier, des experts du bureau de l'OMS en Chine avaient pu effectuer une brève visite de terrain dans la ville de Wuhan, berceau de l'épidémie.

Partie de Chine en décembre,



l'épidémie a contaminé depuis plus de 3,2 millions de personnes dans le monde et fait au moins 230.000 morts malgré le confinement de plus de la moitié de l'humanité qui a mis à terre l'économie planétaire, selon une compilation de bilans officiels établie par l'AFP.

Si un grand nombre de pays ou de dirigeants ont apporté leur soutien à l'OMS, certains ont commencé à

émettre des doutes ou des critiques. Les Etats-Unis, qui ont suspendu leur financement à l'organisation, l'accusent d'avoir trop tardé à sonner le tocsin afin de ne pas froisser Pékin.

Selon l'OMS, les enquêtes en cours en Chine portent notamment sur des cas de personnes malades "dont les symptômes ont commencé à se manifester à Wuhan et dans ses environs à la fin de 2019, sur des

échantillons pris dans les environs des marchés et des fermes des régions où les premiers cas humains ont été identifiés, et (...) sur des espèces sauvages et animaux d'élevage vendus sur ces marchés".

Les résultats de ces études sont "essentiels pour prévenir toutes nouvelles introductions zoonotiques du virus qui cause le Covid-19 chez les humains", a expliqué le

porte-parole de l'OMS.

L'agence spécialisée de l'ONU indique qu'elle continue de collaborer avec des experts en santé animale et santé humaine, avec des pays et d'autres partenaires afin "d'identifier les lacunes et les priorités en matière de recherche pour la lutte contre le Covid-19, y compris l'identification éventuelle de la source du virus en Chine".

Coronavirus : Science et politique, le difficile équilibre

Quel poids doit avoir l'avis des scientifiques dans la décision politique? Les pouvoirs publics doivent-ils systématiquement suivre les experts? La pandémie de Covid-19 place les gouvernements face à ces épineuses questions, aux enjeux sanitaires mais aussi démocratiques.

"Si nous voulons que le Covid-19 devienne un mauvais souvenir et pas un cauchemar permanent, les avis scientifiques doivent avoir la priorité dans toutes les décisions politiques, point final", répond à l'AFP Sara Bleich, spécialiste en politiques de santé publique à l'université américaine de Harvard.

"En tant que scientifiques, on essaie d'apporter des éclairages, mais au final, ce sont les politiques qui doivent être les décideurs", dit à l'AFP Simon Cauchemez, spécialiste des modélisations mathématiques et membre du comité qui conseille les autorités françaises.

Dans la pratique, l'équilibre est parfois difficile. Le débat se cristallise en particulier autour de la question du confinement, qui a sauvé des vies en évitant que les hôpitaux soient débordés, mais dont le coût

économique et social est terrible.

Au Royaume-Uni, le gouvernement de Boris Johnson s'est vu reprocher d'avoir trop tardé à l'imposer.

"Nous, scientifiques, avons dit qu'il fallait confiner. Mais les politiciens ont refusé de nous écouter", a ainsi accusé la Pr Helen Ward, de l'Imperial College de Londres, dans une tribune publiée par le journal The Guardian mi-avril.

A l'inverse, des voix commencent à s'élever en Allemagne pour critiquer la chancelière Angela Merkel, qui plaide sans relâche pour un déconfinement seulement progressif.

"Quand j'entends que toute autre considération doit céder le pas à la protection de la vie humaine, je trouve que cet absolutisme n'est pas justifié", a récemment déclaré le président de la Chambre des députés Wolfgang Schäuble au quotidien Tagesspiegel. Portée aux nues jusqu'ici pour sa réponse à l'épidémie, Mme Merkel prête une grande attention à ce que lui disent les spécialistes.

"Cela aide qu'elle soit elle-même une scientifique (elle est physicienne de formation, ndr) et soit capable

de comprendre les chiffres", a affirmé au Guardian le virologue Christian Drosten de l'hôpital de la Charité à Berlin.

En France, des membres de l'opposition et des intellectuels ont reproché au président Emmanuel Macron et à son gouvernement de se réfugier derrière les avis des scientifiques.

"Attention de ne pas faire de la santé la valeur suprême. Attention de ne pas demander à la médecine de résoudre tous nos problèmes", a mis en garde le philosophe André Comte-Sponville sur la radio France Inter.

Mais le gouvernement français a également été critiqué pour le motif inverse: il a décidé de rouvrir progressivement les écoles à partir du 11 mai, alors que le Conseil scientifique mis en place à l'occasion de l'épidémie préconisait une fermeture jusqu'en septembre.

Cette divergence n'a "rien de choquant", a commenté auprès de l'AFP le Pr Pierre-Louis Druais, médecin généraliste et membre du conseil scientifique.

"On donne des orientations, mais ça ne serait pas forcément très sain que dans une société ce soit les

scientifiques qui gouvernent tout", a-t-il poursuivi.

"Notre rôle est de donner un avis sanitaire (...) et le rôle du politique est de prendre des décisions intégrant à la fois notre avis d'un point de vue sanitaire et toutes les autres considérations sociétales et économiques, sur lesquelles nous ne nous prononçons pas", s'est justifié un autre membre du Conseil scientifique, Arnaud Fontanet, jeudi lors d'une audition parlementaire.

"Je suis contre un gouvernement des médecins. Comme demain, quand il s'agira d'emploi, je serai contre un gouvernement des patrons", a de son côté assuré au journal Le Monde le médecin urgentiste Mathias Wargon, dont l'épouse, Emmanuelle Wargon, fait partie du gouvernement.

Selon lui, il est important que ce soit le politique qui tranche, car de nombreuses inconnues scientifiques subsistent sur le coronavirus, ce qui nourrit des avis d'experts parfois divergents.

Dans plusieurs pays, des structures scientifiques ont spécialement été créées à l'occasion de cette pandémie pour conseiller le gouvernement. Outre la France, c'est

notamment le cas en Italie ou en Espagne.

Au Royaume-Uni, un organisme consultatif, le SAGE (Scientific advisory group for emergencies), a été réactivé après avoir été mobilisé pour d'autres crises, comme l'épidémie d'Ebola en 2014.

Le cas des Etats-Unis est particulier en raison du tempérament à l'emporte-pièce de Donald Trump.

Ses propos approximatifs ont déjà dû être recadrés en conférence de presse par son conseiller scientifique, le très respecté immunologiste Anthony Fauci. Et le président a encouragé des manifestations anti-confinement.

Selon un expert américain interrogé par l'AFP, ces "tensions" entre responsables politiques républicains et scientifiques sont liées à l'élection présidentielle de novembre, alors que le confinement a provoqué "des pertes d'emplois et des fermetures d'entreprises".

"Le président Trump ne peut pas contrôler son instinct politique: de son point de vue, si ça continue comme ça, il va perdre la présidence", estime Robert Blendon, professeur de politiques de santé à Harvard.

Portrait



Mayank Austen Soofi, le flâneur confiné de Delhi

Des rues de Delhi qu'il arpente chaque jour, le nez en l'air mais les yeux fureteurs, Mayank Austen Soofi ne voit plus que la perspective étroite offerte par son petit appartement: un kapokier rouge qui perd ses fleurs, le hululement de rares vendeurs ambulants, la routine de ses voisins eux aussi confinés.

Bloqué à la maison comme la moitié de l'humanité, ce blogueur indien de 39 ans a dû renoncer aux longues flâneries qu'il aime tant pour faire la chronique de la vie quotidienne de la capitale. Mais même une pandémie de coronavirus ne peut l'empêcher de poursuivre, par internet désormais, sa quête de "miniatures de vie".

"Quand tout cela sera fini, il nous restera les grandes histoires: comment l'épidémie a commencé en Chine, l'exode des migrants des grandes villes... Et elles sont importantes", déclare-t-il à l'AFP depuis son logement du quartier de classe moyenne d'Hauz Khas. "Mais il y a aussi les histoires sur la façon dont la matière banale de la vie des gens est altérée".

Raconter la ville à hauteur d'hommes et de femmes, capter l'air du temps par de minuscules détails: voilà la mission que suit Mayank Austen Soofi depuis une douzaine d'années. Pour continuer son portrait en mouvement de la mégapole aux vingt millions d'habitants, son exploration se déroule dorénavant sur l'écran de son téléphone portable.

Avec le confinement imposé jusqu'au 3 mai au moins en Inde, sa bouillonnante Delhi s'est soudain vidée de ses êtres humains. Les commerces se sont murés derrière leur rideau de fer. Dans un silence étrange, singes et chiens errants sont devenus les nouveaux rois du pavé.

"Actuellement, le défi est de raconter les vies piégées entre les murs", explique ce rêveur à la foisonnante chevelure aux boucles déjà poivre et sel, tiraillé entre la peur du virus et l'excitation de vivre cette période unique dans les annales de sa ville.

A quoi ressemblent ces fragments de Delhi confinée qu'il rapporte avec cette em-

pathie qui fait sa patte ?

A un sexagénaire débutant le saxophone, qui s'aventure à jouer à son balcon pour rendre hommage aux soignants. Aux confidences d'une résidente de Old Delhi qui, à la faveur la quiétude inédite du quartier, peut aujourd'hui épier les conversations de ses voisins.

A un agent de sécurité de la banlieue de Gurgaon continuant de travailler malgré les supplices de sa famille: "le devoir d'abord", répète M. Singh. "Cependant il ne trouve rien de romantique à la bravoure", écrit le blogueur.

Des tranches de vies, en apparence anodines, voilà sa spécialité. Suivi par des dizaines de milliers de personnes sur les réseaux sociaux, Mayank s'est forgé une petite notoriété grâce à ses courts billets accompagnés de photos publiés sur son site "The Delhi Walla" ("Le Delhiite") et dans le quotidien anglophone Hindustan Times.

"Je veux capter l'essence de la ville telle qu'elle est maintenant, avant que ça ne disparaisse pour toujours", confie-t-il.

A une époque pré-coronavirus, on pouvait croiser sa fine silhouette parcourant à longueur de journées les milliers de rues de Delhi, y passant encore et encore, y faisant chaque fois de nouvelles découvertes, y notant les infimes changements année après année.

Sac à dos aux épaules et livre en main, il errait sept jours sur sept dans les méandres de la métropole. "J'ai le sentiment que l'avant n'a pas existé, que c'était un rêve."

D'urbaine, sa flânerie est donc devenue numérique.

Mayank Austen Soofi entre en contact avec des inconnus avec lesquels il discute sur WhatsApp en vidéo sur son iPhone, et qui à leur tour le redirigent vers d'autres personnes. Son blog accueille aussi de courts journaux intimes de confinement.

Grâce à Google Earth, l'écrivain retourne explorer des lieux qui lui sont familiers dans la vraie vie. L'autre jour, il s'est évadé avec une balade virtuelle dans une mosquée de la banlieue de Gurgaon. "C'était une sensation bizarre. Je

connais cet endroit, on aurait dit deux mosquées différentes."

Dans ses chroniques, les évolutions urbaines et sociales de Delhi se lisent dans de subtils détails.

Il y a quelques mois, le promeneur relevait par exemple l'adaptation d'une épicerie familiale aux nouvelles habitudes alimentaires de la classe moyenne indienne. En plus des traditionnels riz et lentilles, y sont désormais vendus de la mayonnaise, du beurre de cacahuètes ou de la sauce au fromage pour pâtes.

La sensibilité et la conscience du présent de Mayank Austen Soofi sont nourries de poésie et de littérature, en particulier celle de l'écrivain français Marcel Proust, à qui il voue un culte quasi-religieux - au point de signer ses emails "Charles Swann", l'un des protagonistes d'"À la recherche du temps perdu".

Cette œuvre-cathédrale "a changé la façon dont je vis, la façon dont je perçois le monde", dit ce francophile non francophone. Ce qu'il en a retenu ? "La fragilité des choses" et leur caractère éphémère.

Flâner dans Delhi, c'est en effet prendre conscience de l'inéductibilité du temps qui passe. Même dans l'immense ville moderne, les traces successives des siècles affluent encore. Plusieurs fois ravagée par des conquérants, bouleversée par des ruptures démographiques, l'actuelle capitale a toujours su renaitre.

Le nouveau coronavirus "est une chose profondément grave (...) mais Delhi est le type de ville habituée à la destruction à large échelle de son mode de vie, ceci n'est qu'un épisode de l'histoire de la ville", relativise Mayank.

De la colonie de réfugiés tibétains de Majnu-ka-Tilla au gigantisme solennel des bâtiments administratifs de la colonisation britannique, du délabrement des venelles du Old Delhi musulman à la forêt de tours neuves de Gurgaon, Delhi n'est pas une ville uniforme, plutôt une coexistence de villes qui semblent parfois vivre sur des temporalités différentes.

"Delhi brasse largement les populations. C'est une ville vraiment cosmopolite, pas mu-

sulmane ou penjabie", estime Rana Safvi, historienne et autrice de plusieurs livres sur le patrimoine de la capitale.

"Quand vous allez à Old Delhi, vous avez des échoppes vendant des momos, des nouilles, des idlis ou des dosas", des plats originaires de diverses régions d'Inde, décrit-elle. "La ville n'appartient plus à une seule communauté."

Fils d'un haut fonctionnaire, Mayank Singh - son vrai nom - a grandi dans l'Etat voisin d'Uttar Pradesh, trébuché d'une petite ville à l'autre au gré des mutations professionnelles de son père. Petit, Delhi lui paraissait aussi lointain et inaccessible que New York.

Ce lecteur compulsif débarque à 23 ans dans le chaudron de la capitale en ne sachant que faire de son existence. Il vivote comme serveur dans un hôtel voisin de l'aéroport, travaille comme rédacteur de questions pour la version indienne de "Qui veut gagner des millions ?".

En 2007, par une chaude soirée, il tombe sur le sanctuaire soufi de Nizamuddin, caché dans une enclave labyrinthique du sud de Delhi. Les ruelles étroites y voient se croiser des flots incessants de pèlerins barbus, de chèvres, de vendeurs de grillades fumantes et de mendiants estropiés.

Le sentiment d'évasion que lui procure cette découverte lui donne l'envie de lancer un blog consacré aux rues de Delhi. Ses articles, éclairant les mille visages de la capitale, deviennent vite populaires et le journal Hindustan Times l'embauche en 2008.

Jusqu'à peu, ce fils de parents hindous finissait chaque journée de flânerie en retournant se ressourcer au sanctuaire de Nizamuddin. Son quartier fétiche est aujourd'hui désert et anxieux, bouclé après qu'un important foyer épidémique y a été découvert.

Avec plus de 3.300 billets sur le "Delhi Walla", son blog représente une mine d'or pour les historiens et chercheurs à venir. Un potentiel qu'a bien compris une université de Venise, qui va archiver le contenu du site pour la postérité.

La Méditerranée face au Covid-19

Quelle réponse de l'université ?

Au regard de la grave crise que connaît le monde aujourd'hui, on ne peut pas soulever ce questionnement lourd de sens : comment se fait-il que ce monde, qui est à un niveau de développement scientifique et technologique jamais atteint, soit si désorienté et si vulnérabilisé face à la pandémie générée par le Covid-19 ? Questionnement qui n'est pas sans receler en fait une profonde inquiétude partagée aux niveaux national et régional. La Méditerranée, dont on connaît la grande fragilité, n'est-elle pas en train de devenir l'épicentre amplifié de ce virus ? Certes l'humanité, faut-il le rappeler, en a connu pire. Mais en quoi cela peut-il être d'un quelconque secours dans le face-à-face qui nous oppose à un virus d'autant plus invisible, imprévisible et perturbateur qu'il n'arrête pas de muter ?

On sait que d'expériences en expériences, toutes malheureusement aussi tragiques que planétaires, l'humanité n'a eu de cesse de s'interroger sur elle-même, de redécouvrir l'extrême complexité de l'environnement où elle vit et, du même coup, son impuissance à dépister à l'avance les menaces susceptibles de remettre en question ses systèmes de vie et de survie, de gouvernance aux plans social, politique, économique et sanitaire. Avons-nous là l'illustration parmi tant d'autres de notre faiblesse, comme dirait Heidegger, à « habiter la terre » en cohérence avec elle et avec nous-mêmes ? Ou est-ce là tout simplement et en dernière analyse, selon les propos du poète Salah Stétié, la preuve d'une « infirmité secrète » de l'Homme ?

Le débat ne sera sûrement jamais clos quand il ne prendra pas des résonances encore plus aiguës, chaque fois que l'Homme est frappé au cœur de son être par une nouvelle catastrophe. Le surgissement violent du Covid-19, depuis déjà le mois de janvier, vient en effet montrer à quel point est long et périlleux le chemin qui reste à faire pour réduire la marge de l'imprévu, éclaircir autant que possible les pans d'opacité et d'inconnu auxquels l'Homme est cycliquement confronté. Quelle leçon tirer maintenant de l'état d'expectative où l'on se trouve et pour quel parti pris ? Les réponses, on conviendra, ne peuvent être que multiples, voire hétérogènes et contradictoires. Mais face au chaos, l'on ne doit pas malgré tout oublier que s'il y a un pic de l'épidémie, il y a aussi un pic de l'angoisse, et reconnaître qu'un fine la conquête sur l'immaîtrisable est toujours possible. N'est-il pas juste en effet de penser avec Hölderlin que « là où croît le



péril croît aussi ce qui sauve » ? Force est d'admettre toutefois que ce principe d'espoir n'a d'intérêt que s'il engage un réel travail d'investigation sur des questions restées depuis longtemps sans réponse systématique et approfondie. Elles ont trait, en ce qui concerne notre région méditerranéenne, à tout un ensemble de défis qu'on tarde à relever dans les domaines de la promotion des ressources humaines, du partenariat économique, de la coopération scientifique, de la gestion des innovations technologiques, des transformations des écosystèmes, etc. Comment a-t-on accepté de troquer l'immunité collective contre l'immunité individuelle alors que nous sommes une Région où les valeurs de partage remontent à la nuit du temps ? La réponse n'est pas à chercher ailleurs que dans la crise que nous vivons. Avec le Covid-19, on prend désormais conscience, à notre corps défendant, que le projet d'une Méditerranée unie est encore un rêve hors de portée. Cette pandémie a révélé, en effet, à la fois son caractère stochastique et l'inexistence d'un système de prise de décision parfaitement concerté, maîtrisé et intégré. Aussi est-il compréhensible de lire ou d'entendre ici et là que : « Jamais ne sera plus comme avant » ! Il y aura certainement un avant et un après Covid-19.

Mais cela n'est-il pas sans ajouter au désarroi que le confinement est en train d'amplifier ? N'est-ce pas tomber dans l'excès d'un scepticisme généralisé qui risque d'être stérilisant ? Il importe plutôt de savoir raison garder. Nietzsche avait très vite compris, après La Naisance de la tragédie, qu'il ne fallait plus compter sur « le tragique » pour partir à la quête d'un nouvel idéal humain. Certes les crises de grande ampleur, comme celle que nous vi-

sons, sont de véritables catalyseurs de changement. Il faut croire, comme le pensait Hegel, au Travail du négatif. Beaucoup de structures comme beaucoup de métiers et de professions vont sûrement voir le jour dans les mois à venir. Beaucoup d'autres vont implorer ou exploser. De nombreux mécanismes de fonctionnement seront davantage privilégiés que d'autres. De nouvelles valeurs vont progressivement prendre forme. Mais les doctrines fondamentales vont-elles pour autant connaître le changement espéré ?

L'histoire nous donne en fait très peu d'exemples de crises mondiales ayant entraîné dans leur mouvement une véritable et profonde transformation des sociétés. Car ainsi que le disent certains spécialistes de la théorie du chaos, on a souvent tendance à « remettre à flot ce qui peut être sauvé du passé, plutôt qu'à construire l'avenir ». D'où pourrait alors venir le changement salvateur et de l'Homme et de son environnement ? Personne n'a sans doute la recette miracle, mais il y a tout lieu de croire que le recours à la science, à l'art et à la pensée aiderait pour beaucoup à l'impulser. Les préoccupations essentielles de ceux-ci, cela mérite d'être souligné, s'inscrivent au-delà des contingences de quelque nature qu'elles soient. Ainsi, ils contribuent à émanciper la société de ses pesanteurs. Ainsi, ils la libèrent de ses démons (égoïsme, individualisme, ethnocentrisme) pour la conduire dans le bon sens de l'Histoire. A l'Université euro-méditerranéenne, on y croit dur comme fer. Car ce travail de synergie entre les grandes disciplines, où le souci du progrès est intimement lié à celui de l'homme, elle l'a commencé depuis déjà quelques années. Aujourd'hui, elle s'attèle à le redi-

mensionner, comme pour repousser les limites du possible, en totale harmonie avec ses valeurs méditerranéennes. Ainsi, elle contribue aux efforts visant à doter le Maroc et sa région de dispositifs fiables de résilience, d'adaptation et de surpasement face à ce genre de crises. Il s'agit plus concrètement, comme l'a souligné récemment le président M. Mostapha Bousmina sur les colonnes de l'Economiste, de répondre à la demande sociale qui s'est faite sentir de façon forte à l'occasion du Covid-19, notamment dans les domaines de la santé, de l'ingénierie 3 D et des technologies des médias, de l'intelligence artificielle, de la communication sociale, de la valorisation et de l'innovation relatives au patrimoine, de l'économie de la gestion des crises, de la prévention sécuritaire... Que signifie donc pour nous repenser la Méditerranée en ce temps poignant du Covid-19 ? Si ce n'est autre qu'affirmer les choix programmatiques dont notre pays et ses voisins méditerranéens ont cruellement besoin. Il y va de leur devenir, il y va de leur souveraineté. Car, faut-il encore une fois le faire entendre, l'imprévu n'est jamais loin !

Par Abderrahman Tenkoul
(Think Thank RIEMAS,
Euromed-Fès)



La BERD optimiste quant à la reprise de l'économie nationale



Marie Alexandra Veilleux-Laborie, directrice en charge du Maroc à la BERD



La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), qui a accordé récemment une facilité de financement de 145 millions d'euros au groupe BMCE Bank of Africa, en est persuadée : le Maroc dispose de fondamentaux solides pour faire face à la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

C'est en tout cas ce qu'a affirmé Marie Alexandra Veilleux-Laborie, la directrice en charge du Maroc à la Banque européenne, rappelant pour s'en convaincre que le Royaume a par le passé démontré sa résilience face aux chocs internes et externes.

« Je pense que le Maroc dispose de fondamentaux solides pour faire face aux difficultés actuelles », a-t-elle précisément déclaré dans un entretien accordé à la MAP et dans lequel elle a salué la proactivité des autorités publiques dans la gestion de cette pandémie.

Mais quand bien même celles-ci ont très tôt réagi en prenant un ensemble de dispositions et en mettant en place un certain nombre de mesures à même de limiter les effets de la pandémie sur le pays, la responsable locale de la BERD pense toutefois que le Maroc doit « s'attendre à une année 2020 extrêmement difficile économiquement et socialement, non seulement du fait des conséquences de la crise sanitaire, mais aussi de la sécheresse agricole avec un niveau de pluviométrie très bas ».

Marie Alexandra Veilleux-Laborie, qui s'exprimait sur la relance de

l'économie après le coronavirus et les actions menées par la BERD pour soutenir les efforts du Royaume pour sortir de cette crise, a d'ailleurs fait remarquer que « la balance des paiements est fortement impactée, notamment du fait de la perte des revenus du tourisme, de la baisse des transferts d'argent provenant de l'étranger et des exportations, principalement vers l'Europe ».

Au cours de cet entretien, elle a également attiré l'attention sur « la baisse de la demande domestique qui impactera fortement les finances publiques avec un fort accroissement du déficit public ».

La directrice du bureau de la BERD au Maroc a, par ailleurs, relevé la situation très grave observée au niveau des entreprises, citant les dernières données statistiques du Haut-commissariat au plan (HCP) qui font état de plus de 140.000 entreprises à l'arrêt.

Preuve de la gravité de la situation, même « le secteur informel est également touché de plein fouet, notamment du fait du confinement », a ajouté Marie Alexandra Veilleux-Laborie affirmant que « ceci a un impact direct social très important ».

Pour autant, elle reste optimiste quant à la relance de l'économie nationale. S'il ne peut se baser sur aucun modèle économique existant contre cette pandémie, le Maroc peut se targuer d'avoir pris des dispositions pour atténuer les retombées négatives économiques et sociales.

Il s'agit notamment du soutien

apporté aux populations les plus vulnérables, aux PME et plus généralement aux entreprises et à l'emploi, ainsi que l'appui de Bank Al-Maghrib au secteur bancaire.

Pour Marie Alexandra Veilleux-Laborie, s'il est nécessaire de coordonner les politiques publiques à l'international, compte tenu notamment de l'interdépendance entre le Maroc et l'Europe, libre à chaque pays de décider de la manière de relancer l'économie.

S'agissant du Maroc, elle a rappelé qu'avant la pandémie du Covid-19, le pays avait entamé une réflexion sur son nouveau modèle de développement économique.

Ainsi, la directrice du bureau de la BERD au Maroc a estimé qu'« une fois la gestion de l'urgence sanitaire passée, cette réflexion sera encore plus d'actualité afin de redéfinir le modèle de développement ».

Il s'agira dans ce cas d'entamer « des transformations structurelles profondes, tant économiques que sociétales, et de créer un environnement propice à une économie inclusive, notamment en termes d'accès aux services vitaux tels que la santé et l'éducation, et à une économie verte décarbonée pour faire face aux changements climatiques », a-t-elle expliqué.

Mais avant, pour réussir la relance de son économie, le Maroc doit cibler plusieurs secteurs prioritaires.

Marie Alexandra Veilleux-Laborie s'est d'abord attardée sur la digitalisation extrêmement rapide qui entraînera une évolution technolo-

gique importante. « Je pense que cette tendance ne sera pas passagère car les bénéfices environnementaux en termes de pollution, mais aussi le gain en productivité et les économies liées à la digitalisation sont significatifs, et pousseront les entreprises et les Etats à avancer davantage dans cette voie », a-t-elle soutenu.

Ensuite, il y a le secteur touristique qui compte parmi les plus touchés par la crise. A son avis, « il est urgent de soutenir ce secteur tant court qu'à long terme, montrer qu'on est prêt à accueillir de nouveaux touristes dans un environnement sain », a-t-elle expliqué.

Puis vient le secteur agricole qui « reste et sera primordial » et que la stratégie « Generation Green » devrait permettre de transformer en profondeur afin de répondre aux besoins de première nécessité et d'assurer la souveraineté alimentaire.

Compte tenu de la nouvelle donne, Marie Alexandra Veilleux-Laborie pense, en outre, que le Maroc devrait « mettre en place des processus innovants pour répondre aux attentes des consommateurs mondiaux ». D'autant plus qu'une pénurie mondiale de l'offre de produits agricoles est attendue, « faute de mains-d'œuvre capable de récolter en temps voulu du fait du confinement et de la perturbation des circuits d'acheminement et de transport classiques ».

Quant aux industries exportatrices et en particulier l'automobile, l'aéronautique et le textile, elle a estimé qu'« une coordination est nécessaire avec les partenaires en amont et en aval des chaînes de production marocaines, avec des cahiers des charges sanitaires très précis pour garantir la fluidité des échanges commerciaux ».

Enfin, compte tenu de la perturbation des flux commerciaux et des chaînes de valeurs qui va probablement mener à une recomposition de la carte mondiale des échanges au profit et au détriment des uns et des autres, la dimension africaine est un atout pour le Maroc qui « me paraît très bien placé pour tirer des avantages de cette nouvelle recomposition », a-t-elle conclu.

Alain Bouthry

“
Le Maroc dispose de fondamentaux solides pour faire face à la crise liée au Covid-19, selon la Banque européenne

La CGEM met en place des guides préventifs au profit des entreprises habilitées à reprendre leurs activités

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) a mis en place trois guides pratiques et un kit de formation au profit des entreprises habilitées à reprendre leurs activités. "Consciente que la reprise de l'activité économique est intimement liée au respect strict des mesures sanitaires face au Covid-19", la CGEM a mis en place notamment un guide pratique des mesures préventives et sanitaires Covid-19 destiné aux petites et moyennes entreprises (PME) et un guide pratique des mesures préventives et sanitaires Covid-19 destiné aux grandes entreprises, précise un communiqué de la confédération.

Il s'agit également d'un guide pratique d'audit interne sanitaire Covid-19 et d'un kit de formation aux mesures sa-

nitaires Covid-19 au profit de l'ensemble du personnel. "Notre objectif, à travers la mise en place de ces outils, est de permettre aux entreprises, notamment les TPE et PME, d'appliquer les mesures préventives et sanitaires sur les lieux de travail", a indiqué le président de la commission "Innovation et développement industriel" qui a piloté l'élaboration de ces guides, Mohamed Bachiri.

"Leur utilisation est un prérequis important pour garantir une conformité exemplaire et limiter le plus possible les risques de propagation de la pandémie", a-t-il ajouté, notant qu'ils visent à accompagner les entreprises en termes de mesures préventives et sanitaires pour assurer une sécurité maximale à leurs collaborateurs et à leurs clients.

Progression de la masse monétaire en mars dernier

Le rythme de croissance annuelle de l'agrégat monétaire M3 s'est accéléré à 5,1% en mars 2020 contre 3,2% un mois auparavant pour s'établir à 1.381,6 milliards de dirhams (MMDH), selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Cette évolution recouvre une accélération de la progression des dépôts à vue auprès des banques de 6% à 7% et de celle de la circulation fiduciaire de 8,1% à 12,6%, explique BAM qui a rendu publics ses indicateurs clés des statistiques monétaires du mois de mars 2020. Pour

les comptes à terme, ils ont accusé une baisse de 10,1% après un repli de 9,8% un mois auparavant, ajoute Bank Al-Maghrib.

Par contrepartie, les réserves internationales nettes se sont accrues de 11,4% après 6,2%, alors que le taux de croissance des créances nettes sur l'Administration centrale a décéléré à 4,7% après 11,7%.

En glissement mensuel, l'agrégat M3 a enregistré une hausse de 2,3%, tandis que les créances nettes sur l'Administration centrale ont accusé une baisse de 4,3%.

Le partenariat public-privé doit être la priorité de la relance économique

Le partenariat public-privé doit être la priorité de la relance économique après la crise du coronavirus (Covid-19) et ce, dans la perspective de faire émerger un tissu d'entreprises nationales résilientes et compétitives, a souligné Mariam Cherqaoui, professeure universitaire et experte en économie, finance et entrepreneuriat.

"La responsabilité est partagée entre secteur privé et public pour réhabiliter le fonctionnement des entreprises marocaines et les utiliser comme levier important de déclinaison opérationnelle des stratégies publiques sectorielles en cette période de crise", a relevé Mme Cherqaoui dans une interview accordée à la

MAP.

Le maintien de l'investissement public durant ces deux prochaines années, a-t-elle soutenu, est important aussi bien pour parfaire l'offre du Maroc en infrastructures de développement économique et social que pour contribuer de manière plus directe à l'effort des investisseurs privés de mieux restructurer leurs entreprises.

Pour cette experte, rapporte la MAP, des subventions publiques pour le financement de projets industriels et technologiques à forte valeur ajoutée seront particulièrement bénéfiques pendant cette période tout comme l'aide aux entreprises en difficulté.

Il ne faudrait pas perdre de vue la nécessaire intégration des agents économiques informels dans le secteur formel à travers la mise en place de programmes d'accompagnement à la création de petites entreprises et la mise en place de mécanismes d'incitation à la participation aux caisses de retraite et de sécurité sociale, a-t-elle ajouté.

De surcroît, Mme Cherqaoui a souligné que la relance économique est tributaire de conditions de financement très favorables à l'investissement, estimant que les banques marocaines ont fait preuve cette année d'une grande souplesse dans leur grille tarifaire, en particulier pour

ce qui est du financement des très petites entreprises et des porteurs de projets.

Le reste à faire est sans doute tout aussi important avec un effort nécessaire de réduction du coût des crédits, qu'ils soient d'investissement ou de consommation, a-t-elle poursuivi.

Elle a d'autre part mis en avant la nécessaire augmentation de la liquidité du marché boursier marocain à travers l'ouverture du capital des entreprises déjà cotées et l'amélioration des conditions d'accès des autres entreprises (simplification des procédures, incitations fiscales, transparence, etc).

Mais bien avant, la relance économique passe d'abord par la levée de l'état d'urgence sanitaire et le déconfinement de la population à l'échelle nationale, a relevé Mme Cherqaoui, précisant que ces mesures, nécessaires à la reprise des activités économiques et donc à la production et à la consommation, permettront aux entreprises marocaines de préparer des stratégies d'adaptation de leurs business models aux nouvelles contraintes des marchés.

Il est aussi question de l'encadrement des entreprises marocaines par des organisations professionnelles performantes, à l'instar notamment des Chambres de commerce et des



confédérations professionnelles et interprofessionnelles.

Concernant les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire, Mme Cherqaoui a relevé que si tous les secteurs de l'économie nationale sont affectés par la crise du Covid-19, il y a certes des différences de nature et de magnitude d'impacts.

"Au premier rang des secteurs qui vont être affectés négativement par cette crise, se trouvent les secteurs du tourisme, du transport aérien, routier et ferroviaire et de l'événementiel", a-t-elle indiqué, ajoutant que jusqu'à la mise en place d'un vaccin ou d'un traitement efficace contre le Covid-19, les activités liées à ces secteurs seront maintenues à leur plus faible niveau, voire arrêtées.

Mme Cherqaoui a souligné à ce propos que d'autres secteurs seront

également impactés par la crise mais à un niveau moins prononcé. Il s'agit de l'automobile, du commerce et des services de luxe connus pour être par nature fortement sensibles à un repli de la conjoncture économique.

Le repli de la croissance de l'Union européenne pesera également de manière notable sur les entreprises exportatrices marocaines (près de 60% à destinations de l'Union européenne) à moins que ces dernières ne se redéployent vers de nouveaux marchés, a-t-elle ajouté.

Et de conclure que l'impact sur le secteur financier marocain va également être sensible avec une Bourse de valeur qui aura du mal à jouer son rôle de financement de l'économie dans ses conditions d'incertitude et des banques de plus en plus exposées au risque de crédit.



La responsabilité est partagée pour réhabiliter le fonctionnement des entreprises marocaines

200 unités industrielles contrôlées à Marrakech pour s'assurer de leur respect des normes de sécurité sanitaire

Quelque 200 unités industrielles opérant à Marrakech ont été contrôlées pour s'assurer de leur respect des normes de sécurité sanitaire en vigueur, depuis l'instauration de l'état d'urgence pour faire face à la pandémie du Covid-19, a affirmé le chef de la Division des affaires économiques et de la coordination de la wilaya de la région de Marrakech-Safi, Maâti Alga.

Des commissions élargies composées de représentants de la wilaya de la région, du ministère du Commerce et de l'Industrie, des autorités locales et du ministère de l'Emploi,

ont procédé, dans le cadre des mesures préventives pour enrayer la propagation de la pandémie, au recensement des différentes unités industrielles qui poursuivent leurs activités en cette conjoncture, a indiqué le responsable dans une déclaration à la MAP.

Et de poursuivre que ces unités soumises au contrôle opèrent dans divers domaines, notamment du commerce, des services, de la production industrielle, du textile et de la fabrication des masques de protection.

Il a, dans la foulée, précisé que

ces opérations de contrôle ont touché principalement les unités industrielles qui emploient une main-d'œuvre importante et contribuent à fournir des produits de base aux citoyens, ajoutant que les commissions ont effectué des tournées dans ces usines afin de s'assurer de leur respect des normes de sécurité au travail et de mettre en garde contre tout manquement aux mesures de précaution et de prévention nécessaires pour éviter la propagation du coronavirus.

Il s'agit, en particulier, des opérations de désinfection, du respect de la distance de sécurité requise et du

port du masque de protection par les employés de ces unités.

M. Alga a, ainsi, relevé que lors de leurs tournées, les commissions ont constaté in-situ le non-respect par certaines unités industrielles des conditions de sécurité sanitaire, et réagi immédiatement afin de pallier cette situation en incitant ces usines à se conformer aux recommandations et aux mesures en vigueur en cette période de crise sanitaire.

Depuis le déclenchement de la pandémie, la wilaya de la région de Marrakech-Safi a mobilisé les moyens et ressources nécessaires et œuvré en

vue d'inciter des unités industrielles à réorienter leur production pour appuyer la stratégie de lutte contre le Covid-19.

Dans ce sillage, nombre d'unités ont bénéficié de l'accompagnement et de l'appui nécessaires pour leur intégration dans l'opération de production des masques de protection, notamment en matière d'encadrement et de suivi pour l'obtention des certificats de conformité et ce, en coordination avec les services de la délégation régionale du commerce et de l'industrie et les autres intervenants.



Le Calcio face à l'hypothèse d'une fin de partie



Le football italien va-t-il renoncer à aller au terme de sa saison, vaincu par une pandémie qui a tué 28.000 personnes et mis l'économie à genoux? La décision devrait être prise dans les prochains jours.

Officiellement, le monde du football est vent debout contre une telle hypothèse. La Ligue est parvenue à afficher l'union sacrée de ses vingt clubs de Serie A, surmontant les réticences du Torino et de Brescia, lanterne rouge du championnat mais aussi ville-martyre du coronavirus.

Vendredi, la Ligue devait organiser une nouvelle rencontre avant une réunion de la fédération (FIGC) qui pourrait être décisive le 8 mai.

De son côté, le gouvernement italien a doué les espoirs de reprise rapide, interdisant les entraînements avant au mieux le 18 mai. Avec douze journées restant à disputer et l'UEFA qui recommande la date-limite de début août, "le sentier est de plus en plus étroit", a déclaré cette semaine le ministre des Sports Vincenzo Spadafora.

Le président de la FIGC Gabriele Gravina a affirmé qu'il ne "signerait jamais pour la fin des

championnats", qui serait selon lui "la mort du football italien". La fédération estime que le football italien pourrait perdre 900 millions d'euros en droits TV, sponsors, billetterie, marketing.

Selon le site spécialisé "Calcio e Finanza", un arrêt définitif remettrait directement en cause 400 millions d'euros de droits TV, dont une ultime tranche de 340 millions pour la saison en cours, qui devait être payée en mai.

Un manque à gagner considérable pour un secteur qui affiche un chiffre d'affaires de 4,7 milliards d'euros, selon la fédération, emploie plus de 120.000 personnes et pèse 0,58% du PIB, selon l'hebdomadaire Panorama.

Mais le coup serait aussi douloureux pour les finances publiques puisque le foot professionnel verse trois milliards de contributions fiscales. La centaine de clubs professionnels représente 71% des impôts payés par l'ensemble du secteur sportif, selon Panorama.

Dans ce contexte, plus qu'un défi au gouvernement, la phrase dramatique de Gabriele Gravina peut être interprétée comme une volonté de lui faire endosser la responsabilité d'un

arrêt, s'offrant ainsi des arguments si diffuseurs et sponsors s'avisent de remettre en cause leurs engagements.

Cette semaine, le président de la Ligue, qui représente le football professionnel, Paolo Dal Pino a répété la volonté des clubs de repartir mais uniquement si cela est "possible", "en respectant les normes et les protocoles sanitaires". "Sinon, nous nous en tiendrons rigoureusement, comme nous l'avons toujours fait, aux décisions du gouvernement", a-t-il dit.

Le pouvoir politique pourrait saisir la balle au bond. Le ministre des Sports a expliqué jeudi que si les conditions sanitaires d'une reprise n'étaient pas trouvées, "le gouvernement décrètera (...) la fin du championnat" en faisant en sorte que le football "subisse le moins de dommages possible". Dans ce cas, "nous assumons la responsabilité de la décision", a-t-il dit.

Le gouvernement disposerait du soutien majoritaire d'une opinion traumatisée par la pandémie, notamment dans le nord, place forte de poids lourds, Juventus Turin, Inter et AC Milan, Atalanta Bergame. Selon un récent sondage,

deux Italiens sur trois seraient favorables à un arrêt.

Si cette décision était prise, comment solder la saison? Une "finale" entre les deux leaders, la Juventus et la Lazio Rome, a été évoquée. Mais selon le Corriere Dello Sport, l'hypothèse privilégiée serait une saison sans titre.

Le classement établi le 9 mars, après le dernier match disputé, offrirait la qualification en Ligue des champions à la Juve, la Lazio, l'Inter et l'Atalanta Bergame. Brescia et la SPAL, l'équipe de Ferrare, seraient reléguées.

"Difficile d'éviter le danger des recours" notamment par des clubs de Serie B en lice pour l'accession, "mais Gravina a bien l'intention de poursuivre sur cette voie", écrit le Corriere.

Parmi les grands championnats européens, seuls les Pays-Bas et la France ont définitivement arrêté leur saison. La Bundesliga pourrait reprendre à huis clos "mi-mai ou fin mai". Les entraînements ont repris en Espagne mais aucune date de reprise de la Liga n'a été évoquée. La Premier League travaille sur un projet de reprise le 8 juin dans des stades vides.

Fellaini prête 3 millions d'euros au Standard



L'ancien joueur de Manchester United, aujourd'hui en Chine au Shandong Luneng, emboîte le pas de son compatriote Axel Witsel (Dortmund) qui avait lui investi dans l'immobilière Standard de Liège, propriétaire du stade du club wallon.

Selon le quotidien La Dernière Heure, Witsel serait depuis peu copropriétaire à 45% du stade qui doit subir une importante rénovation ces prochaines années.

Début avril, en raison de problèmes financiers, le Standard s'était vu refuser la licence professionnelle par la Fédération belge. Sans cette licence, le club dix fois champion de Belgique serait reversé dans les divisions amateurs. Le Standard a toutefois fait appel devant la Cour belge d'arbitrage du sport (CBAS) et devrait obtenir cette licence grâce à l'aide de Fellaini et d'autres investisseurs, selon l'agence Belga.

La CBAS devrait rendre sa décision le 5 mai.

Linternational belge Marouane Fellaini va prêter 3 millions d'euros au Standard de Liège, le club de ses débuts professionnels aujourd'hui en difficultés financières, rapportent plusieurs médias locaux jeudi.

Pochettino veut revenir à Tottenham un jour

Donné par la presse comme cible principale de Newcastle en cas de succès du rachat par un fonds d'investissement saoudien, l'entraîneur argentin Mauricio Pochettino a indiqué jeudi qu'il rêvait d'un retour à Tottenham, qui l'a limogé en novembre.

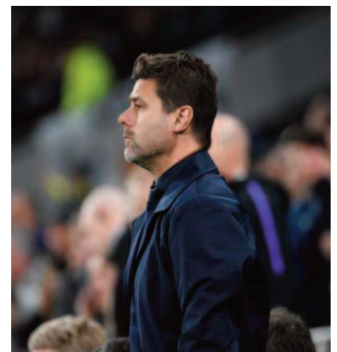
"Cela a été une aventure incroyable qui s'est terminée comme personne ne souhaitait qu'elle se termine", a-t-il expliqué dans un entretien à BT Sport, au sujet de ses 5 ans et quelque sur le banc des Spurs.

"Mais au plus profond de mon coeur, je suis sûr que nos chemins se recroiseront. Dès le jour où j'ai quitté le club, mon rêve a été d'y revenir un jour et d'essayer de finir le travail qu'on n'a pas réussi à finir. On a été si près de remporter la Premier League et la Ligue des champions", a-t-il souligné.

Arrivé de Southampton en 2014, Pochettino avait emmené les Spurs en finale de la C1 en 2019, et en 2017, Tottenham avait terminé deuxième du championnat, sept points der-

rière le rival Chelsea.

"Ce sera peut-être dans cinq ans, peut-être dans dix ans, mais avant de mourir, je veux entraîner Tottenham", a ajouté le technicien de 48 ans.



Les défis de la Ligue 1 version 2021



Limitier les pertes financières, bâtir une équipe pour jouer ou non l'Europe, réussir le lancement de Mediapro et réformer sa gouvernance: le championnat de France doit résoudre plusieurs équations complexes en vue de la saison prochaine.

Sitôt la page 2019-20 tournée, la Ligue de football professionnel (LFP) s'est projetée jeudi sur un démarrage de l'exercice suivant "les 22 et 23 août, au plus tard". "Si le gouvernement nous permet de rejouer, y compris à huis clos, nous examinerons la possibilité de jouer début août les finales de la Coupe de la Ligue et Coupe de France, en lien avec la Fédération et l'UEFA", a ajouté le directeur général Didier Quillot.

Jouer ou non ces finales déterminera en effet l'avenir des clubs français en Ligue Europa. En l'état, les tickets pour la C3 sont entre les mains de Nice (5e) et Reims (6e). Mais ils pourraient leur échapper au profit de Saint-Etienne, si les Verts gagnaient la Coupe de France, ou de Lyon, si l'OL remportait la Coupe de la Ligue. "La difficulté pour Saint-Etienne, Lyon, Reims et Nice c'est que si ça se passe comme c'est prévu, on va se retrouver à devoir attendre le dernier moment pour savoir si on joue ou pas l'Europe. En termes de budget, de mercato... ce n'est pas simple", a commenté le président de Nice Jean-Pierre Rivère.

Entre l'arrêt de la Ligue 1 mi-mars et la

reprise espérée en août, les clubs auront des recettes amputées partiellement (droits TV) ou totalement (billetterie), et des charges salariales ou de fonctionnement toujours très élevées. "Six mois sans recettes, comment on fait? Comme le tourisme ou l'aérien nous sommes un secteur sinistré", déclarait cette semaine à l'AFP un président de L1.

Ce dirigeant espérait un prolongement du chômage partiel pour les clubs et la conclusion d'accords salariaux avec les joueurs, alors que les négociations sur une baisse de rémunération patinent en France. "Si les droits télé de la saison ne devaient pas être intégralement versés (par les diffuseurs Canal et BeIN, NDLR), il faudrait aller plus loin", glisse-t-on d'ailleurs à l'OM.

Le président de Montpellier se montre plus serein. "Avec les fonds propres et un prêt, on arrivera jusqu'au mois d'août. Si à ce moment-là, on n'a pas l'apport de Mediapro, ce sera un peu plus compliqué", expliquait mardi à l'AFP Laurent Nicollin.

C'était l'obsession de nombreux acteurs du foot français ces derniers jours: entrer la saison 2019-20 au plus vite et se concentrer sur la suivante, point de départ du nouveau cycle des droits TV (2020-2024), dépassant pour la première fois le milliard d'euros annuel. "On sait que Mediapro sera le nouveau diffuseur à partir de la saison prochaine. On ne va pas se faire hara-kiri deux fois. La saison est morte, elle est morte.

Sinon, cela serait double peine", a résumé Nicollin.

Nouveau venu en France, le groupe audiovisuel espagnol a répété son souhait de lancer sa chaîne cet été et d'honorer ses premiers versements, malgré les incertitudes sanitaires et de calendrier. "On a eu une réunion entre la Ligue et certains présidents. On s'est mis d'accord sur le futur (...) mais on restera sur les mêmes paramètres en fonction du jour où le championnat commencera", a assuré Jaume Roures, le patron de Mediapro, dans un entretien récent à l'AFP. "Ca ne va rien changer à l'accord que l'on a", a-t-il poursuivi.

La réforme de la gouvernance de la LFP, organisatrice des championnats professionnels de première et deuxième divisions, était déjà lancée avant la pandémie. Les dernières

semaines, agitées en coulisses, l'ont rendue plus urgente. "Je pense que la gouvernance de la Ligue a vécu avec cette crise", a tonné le président de l'OL Jean-Michel Aulas, jeudi, dans un entretien à l'AFP et au journal régional Le Progrès. "La gouvernance dans cet épisode a été discutable, la quasi-totalité des présidents le pensent", a-t-il insisté en évoquant des "décisions mal bordées".

Certaines failles ont d'ailleurs été admises par Nathalie Boy de la Tour. La gouvernance, qu'elle partage avec Didier Quillot, "n'est pas, aujourd'hui, à son top", a reconnu la présidente de la Ligue, qui la souhaite "plus ramassée" à l'avenir. "On a besoin de simplifier nos statuts. C'est un travail qui doit être réalisé", a conclu celle dont l'actuel mandat court jusqu'en novembre 2020.

Le PSG sacré

La Ligue de football professionnel (LFP) a suivi jeudi les injonctions sanitaires du gouvernement français en actant l'arrêt définitif de la saison du championnat de France, a-t-elle annoncé, arrêtant en conseil d'administration un classement qui sacré le PSG et prive a priori Lyon de qualification européenne.

Cette décision fera des heureux, comme Marseille et Rennes, qualifiés ainsi pour la Ligue des champions, et des perdants, comme Lyon, relégué à la 7e place et privé, en l'état, d'une qualification européenne pour la première fois depuis plus de vingt ans, selon le "classement final" dévoilé par la LFP en conférence de presse téléphonique. Toulouse et Amiens seront pour leur part relégués, et Lorient et Lens promus de L2, ce qui annonce peut-être une vague de litiges devant la justice sportive et administrative.

Le maire de Liverpool craint des rassemblements sauvages si le foot reprend



Le maire de Liverpool, Joe Anderson, a expliqué jeudi qu'il craignait qu'une reprise de la Premier League, même à huis clos en raison de l'épidémie de Covid-19, entraîne des rassemblements sauvages de supporters près du stade d'Anfield Road.

"Même si les matches se déroulaient à huis clos, il y aurait plusieurs milliers de personnes qui se rassembleraient près d'Anfield", a estimé l'élu interrogé par la BBC.

"Il n'y a pas grand monde qui respecterait ce qu'on leur demande et qui resterait à l'écart du stade. Beaucoup de gens viendraient pour faire la fête, donc je pense que c'est une idée mort-née", a-t-il ajouté.

La Premier League travaille actuellement sur un scénario baptisé "Project Restart" pour disputer les 92 matches de championnat restant et mener la saison à

son terme.

Ce plan envisage notamment que les rencontres, réparties entre le 8 juin et le 27 juillet, se jouent dans un nombre de stades limités.

Mais la perspective pour les Reds de remporter leur premier titre de champion depuis 30 ans pourrait inciter leurs supporters à ne pas respecter les mesures de distanciation sociale promues par le gouvernement.

Au terme du dernier match de Premier League disputé le 9 mars dernier, Liverpool comptait 25 points d'avance sur le deuxième, Manchester City, avec 9 rencontres à disputer et donc 27 points à prendre.

"Je pense qu'il serait très difficile pour la police de maintenir les gens à l'écart et de faire respecter la distanciation sociale s'ils font la fête devant Anfield. Ce serait gro-

tesque", a encore poursuivi Anderson, pour qui "la meilleure chose à faire est de clore la saison".

"Il n'en va pas que de Liverpool - ils ont clairement remporté le championnat -- (...) mais au final, il s'agit de santé et de sécurité et de la vie des gens", a-t-il conclu.

Dans un communiqué en fin d'après-midi, Liverpool s'est dit "déçu" des déclarations du maire, pointant "l'absence de preuve pour étayer ses affirmations".

"Ces dernières semaines, nous avons pris contact avec les groupes de supporters qui nous ont informés de leur détermination à respecter les mesures de distanciation sociale", ont affirmé les Reds.

En cas de reprise de la compétition, ce travail avec les supporters et les autres parties prenantes, dont la mairie, se poursuivrait, a assuré le club.

Libé *Ramadan*

Les savants de l'Islam

Ibn al-Banna

Le mathématicien et l'astronome



Ibn Al-Banna al-Marrakushi al-Azdi encore appelé Abu'l-Abbas Ahmad ibn Muhammad ibn Uthman Al-Azdi, né en 1256, mort en 1321, était un mathématicien et astronome marocain.

Fils d'architecte, né à Marrakech en 1256, il acquit les compétences basiques de son époque en mathématiques et en géométrie et traduisit les *Eléments* d'Euclide en arabe. Il écrivit entre 51 et 74 traités, traitant de sujets aussi variés que l'algèbre, l'astronomie, la linguistique et la logique.

Il est connu entre autres pour deux de ses travaux :

- *Talkhis amal al-hisab* (Sommaire des opérations arithmétiques), qui aborde les fractions, les sommes de carrés et de cubes, ...

- *Raf al-Hijab* (Lever du voile sur les opérations du calcul), qui traite du calcul des racines carrées, et de la théorie des fractions continues.

- Un autre, *Tanbih al-Abab* recouvre des sujets juridiques de la vie de tous les jours :

- Calculs du niveau dans un canal d'irrigation.

- Explications mathématiques des lois islamiques sur l'héritage.

Calculs des taxes légales à la suite d'un retard de paiements.

En référence à Ibn Al-Banna al-Marrakushi, le nom Al-Marrakushi fut officiellement adopté, par l'Union astronomique internationale (UAI) en 1976, pour nommer un cratère d'impact sur la face visible de la Lune.

On ne sait pas si Al-Banna est né dans la ville de Marrakech ou dans sa région. Il y a une autre version qui dit qu'Al-Banna était

né à Grenade en Andalousie et s'était installé au Maroc. Ce qui est certain, c'est qu'il avait passé la totalité de sa vie au Maroc.

Les Marinains étaient les alliés des Umayyades, califes de Cordoba. Ils vivaient dans l'Est du Maroc, puis sous les ordres de leur chef Abou Yahya, ils commençaient à conquérir la région. Les Marinains ont conquis Fès en 1248 et celle-ci devint leur capitale, puis Marrakech en 1269 qui était sous le règne des Almohades. Ainsi ils ont pris le contrôle du Maroc. Les Marinains essayaient d'aider Grenade contre l'avancée des Chrétiens sur l'Andalousie. Le lien fort entre Grenade et le Maroc avait peut-être créé la confusion à propos du pays natal d'Al-Banna.

C'est au Maroc qu'Al-Banna avait été éduqué et avait appris les techniques mathématiques de la période. Il a étudié la géométrie en général, et les *Eléments* d'Euclide en particulier. Il a aussi étudié les nombres fractionnels et les impressionnantes contributions que les Arabes avaient établies en mathématiques 400 ans auparavant. Les Marinains vénéraient la culture et Fès était leur centre du savoir. A l'Université Al Karawiyyine à Fès, Al-Banna étudiait toutes les branches des mathématiques, qui en ce temps incluaient l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et l'astronomie. Fès était une ville prospère avec un nouveau quartier à côté du palais royal joignant la grande Mosquée. Beaucoup d'étudiants apprenaient sous la direction d'Al-Banna dans cette prospère communauté académique.

Il est clair qu'Al-Banna a écrit un grand nombre de travaux. Effectivement, 82 ouvrages sont classés par Renaud. Pas tous sur

les mathématiques, mais les textes mathématiques incluent une introduction sur les *Eléments* d'Euclide, un texte d'algèbre et des travaux variés sur l'astronomie. Une difficulté avec les travaux sur les mathématiques montre que la matière présentée est originale et que sa version est simplement un travail des premiers mathématiciens arabes. Le travail d'Al-Banna ne présente certainement pas d'originalité. En effet, le style de son écriture suggérerait qu'il rassemble des idées qu'il avait étudiées chez les autres mathématiciens.

Deux "premières" pour Al-Banna : il semble être le premier à avoir considéré une fraction comme un rapport entre deux nombres et il est également le premier à avoir utilisé l'expression *almanakh* (en arabe *al-manakh* veut dire le climat) dans un travail contenant des données astronomiques et météorologiques.

Talkhis amal al-hisab (Sommaire des opérations arithmétiques) est peut-être le travail le plus fameux d'Al-Banna et Raf Al-Hijab est son propre commentaire sur *Talkhis amal al-hisab*. C'est dans ce travail qu'Al-Banna introduit quelques notations mathématiques qui avaient poussé certains auteurs à croire que le symbolisme algébrique était en premier développé par Ibn Al-Banna et Al-Qalasi.

Il y a beaucoup d'idées mathématiques intéressantes dans le livre *Raf al-Hijab*. Par exemple, il contient les fractions continues qui sont utilisées pour le calcul approximatif des racines carrées.

Peut-être le plus intéressant de tout de ce travail repose sur les coefficients binomiaux. Si on dénote les coefficients bino-

miaux " p choisir k " par $(p;k)$, on obtient : $(p;2) = p(p-1)/2$ puis $(p;3) = (p;2)(p-2)/3$

Al-Banna écrit par exemple : "...La combinaison ternaire est donc obtenue par la multiplication du troisième terme du nombre donné qui suit ; et donc nous multiplions toujours la combinaison qui précède par la combinaison cherchée par le nombre qui précède le nombre donné, et dont la distance par rapport à lui est égale au nombre de combinaisons cherchées. Du produit nous prenons la partie qui nomme le nombre de combinaisons."

Bien qu'il y ait une petite difficulté dans l'interprétation de ce qu'Al-Banna précise ici, ce dernier désigne que : $(p;k) = (p;k-1)(p-(k-1))/k$

Par la suite, il donne le résultat qui nous est familier : $(p;k) = (p(p-1)(p-2)...(p-k+1))/k!$

Rashed indique que cela représente un petit pas des résultats du triangle de Pascal donnés trois cents années plus tôt par Al-Karaji, puis encore une centaine d'années auparavant par Al-Samawal. Cependant, Rashed écrit : "... dans notre opinion, il y a quelque chose de plus fondamental que les résultats du [triangle de Pascal] ; c'est précisément l'apparence combinatoire de l'exposition d'Ibn Al-Banna, ensemble avec la relation qu'il établit partiellement entre les nombres polygonaux et les combinaisons. Cela concerne, en premier lieu, les nombres triangulaires et les combinaisons de p objets en deux, et ensuite les nombres polygonaux d'ordre 4 et les combinaisons de p objets en trois".

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe
quelle chose qui existe réellement
par quelque chose qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

Le livre

La presse, si bavarde dans l'affaire des rats, ne parlait plus de rien. C'est que les rats meurent dans la rue et les hommes dans leur chambre. Et les journaux ne s'occupent que de la rue. Mais la préfecture et la municipalité commençaient à s'interroger. Aussi longtemps que chaque médecin n'avait pas eu connaissance de plus de deux ou trois cas, personne n'avait pensé à bouger. Mais, en somme, il suffit que quelqu'un songeât à faire l'addition. L'addition était consternante. En quelques jours à peine, les cas mortels se multiplièrent et il devint évident pour ceux qui se préoccupaient de ce mal curieux qu'il s'agissait d'une véritable épidémie. C'est le moment que choisit Castel, un confrère de Rieux, beaucoup plus âgé que lui, pour venir le voir.

— Naturellement, lui dit-il, vous savez ce que c'est, Rieux ?

— J'attends le résultat des analyses.

— Moi, je le sais. Et je n'ai pas besoin d'analyses. J'ai fait une partie de ma carrière en Chine, et j'ai vu quelques cas à Paris, il y a une vingtaine d'années. Seulement, on n'a pas osé leur donner un nom, sur le moment. L'opinion publique, c'est sacré : pas d'affolement, surtout pas d'affolement. Et puis comme disait un confrère : « C'est impossible, tout le monde sait qu'elle a disparu de l'Occident. » Oui, tout le monde le savait, sauf les morts. Allons, Rieux, vous savez aussi bien que moi ce que c'est.

Rieux réfléchissait. Par la fenêtre de son bureau, il regardait l'épaula de la falaise pierreuse qui se refermait au loin sur la baie. Le ciel, quoique bleu, avait un éclat terne qui s'adoucisait à mesure que l'après-midi s'avancait.

— Oui, Castel, dit-il, c'est à peine croyable. Mais il semble bien que ce soit la peste.

Castel se leva et se dirigea vers la porte.

— Vous savez ce qu'on nous répondra, dit le vieux docteur : « Elle a disparu des pays tempérés depuis des années. »

— Qu'est-ce que ça veut dire, disparaître ? répondit Rieux en haussant les épaules.

— Oui. Et n'oubliez pas : à Paris encore, il y a presque vingt ans.

— Bon. Espérons que ce ne sera pas plus grave aujourd'hui qu'alors. Mais c'est vraiment incroyable.

Le mot « peste » venait d'être prononcé pour la première fois. À ce point du récit qui laisse Bernard Rieux derrière sa fenêtre, on permettra au narrateur de justifier l'incertitude et la surprise du docteur, puisque, avec des nuances, sa réaction fut celle de la plupart de nos concitoyens. Les fléaux, en effet, sont une chose commune, mais on croit difficilement aux fléaux lorsqu'ils vont tombent

Albert Camus La peste



sur la tête. Il y a eu dans le monde autant de pestes que de guerres. Et pourtant pestes et guerres trouvent les gens toujours aussi dépourvus. Le docteur Rieux était dépourvu, comme l'étaient nos concitoyens, et c'est ainsi qu'il faut comprendre ses hésitations.

C'est ainsi qu'il faut comprendre aussi qu'il fut partagé entre l'inquiétude et la confiance. Quand une guerre éclate, les gens disent : « Ça ne durera pas, c'est trop bête. » Et sans doute une guerre est certainement trop bête, mais cela ne l'empêche pas de durer. La bête insiste toujours, on s'en aperçoit si l'on ne pensait pas toujours à soi. Nos concitoyens à cet égard étaient comme tout le monde, ils pensaient à eux-mêmes, autrement dit ils étaient humanistes : ils ne croyaient pas aux fléaux. Le fléau n'est pas à la mesure de l'homme, on se dit donc que le fléau est irréel, c'est un mauvais rêve qui va passer. Mais il ne passe pas toujours et, de mauvais rêve en mauvais rêve, ce sont les hommes qui passent, et les humanistes en premier lieu, parce qu'ils n'ont pas pris leurs précautions.

Nos concitoyens n'étaient pas plus coupables que d'autres, ils oubliaient d'être modestes, voilà tout, et ils pensaient que tout était encore possible pour eux, ce qui supposait que les fléaux étaient impossibles. Ils continuaient de faire des affaires, ils préparaient des voyages et ils avaient des opinions. Comment auraient-ils pensé à la peste qui supprime l'avenir, les déplacements et les discussions ? Ils se croyaient libres et personne ne sera jamais libre tant qu'il y aura des fléaux.

Même lorsque le docteur Rieux eut reconnu devant son ami qu'une poignée de malades dispersés venaient, sans avertissement, de mourir de la peste, le danger demeurerait irréel pour lui. Simple, quand on est médecin, on s'est fait une idée de la douleur et on a un peu plus d'imagination. En regardant par la fenêtre sa ville qui n'avait pas changé, c'est à peine si le docteur sentait naître en lui ce léger écourement devant l'avenir qu'on appelle inquiétude. Il essayait de rassembler dans son esprit ce qu'il savait de cette maladie. Des chiffres flottaient dans sa mémoire et il se disait que la trentaine de grandes pestes que l'histoire a connues avait fait près de cent millions de morts. Mais qu'est-ce que cent millions de morts ? Quand on a fait la guerre, c'est à peine si on sait déjà ce qu'est un mort.

Et puisqu'un homme mort n'a de poids que si on l'a vu mort, cent millions de cadavres semés à travers l'histoire ne sont qu'une fumée dans l'imagination. Le docteur se souvenait de la peste de Constantinople qui, selon Procope, avait fait dix mille victimes en un jour. Dix mille morts font cinq fois le public d'un grand cinéma. Voilà ce qu'il faudrait faire. On rassemble les gens à la sortie de cinq cinémas, on les conduit sur une place de la ville et on les fait mourir en tas pour y voir un peu clair. Au moins, on pourrait mettre alors des visages connus sur cet entassement anonyme. Mais, naturellement, c'est impossible à réaliser, et puis qui connaît dix mille visages ? D'ailleurs, des gens comme Procope ne savaient pas compter, la chose est connue. À Canton, il y avait soixante-dix ans, quarante mille

rats étaient morts de la peste avant que le fléau s'intéressât aux habitants. Mais, en 1871, on n'avait pas le moyen de compter les rats. On faisait son calcul approximativement, en gros, avec des chances évidentes d'erreur. Pourtant, si un rat a trente centimètres de long, quarante mille rats mis bout à bout feraient...

Mais le docteur s'impatientait. Il se laissait aller et il ne le fallait pas. Quelques cas ne font pas une épidémie et il suffit de prendre des précautions. Il fallait s'en tenir à ce qu'on savait, la stupeur et la prostration, les yeux rouges, la bouche sale, les maux de tête, les bubons, la soif terrible, le délire, les taches sur le corps, l'écartèlement intérieur, et au bout de tout cela... Au bout de tout cela, une phrase revenait au docteur Rieux, une phrase qui terminait justement dans son manuel l'énumération des symptômes : « Le pouls devient filiforme et la mort survient à l'occasion d'un mouvement insignifiant. » Oui, au bout de tout cela, on était pendu à un fil et les trois quarts des gens, c'était le chiffre exact, étaient assez impatients pour faire ce mouvement imperceptible qui les précipitait.

Le docteur regardait toujours par la fenêtre. D'un côté de la vitre, le ciel frais du printemps, et de l'autre côté le mot qui résonnait encore dans la pièce : la peste. Le mot ne contenait pas seulement ce que la science voulait bien y mettre, mais une longue suite d'images extraordinaires qui ne s'accordaient pas avec cette ville jaune et grise, modérément animée à cette heure, bourdonnante plutôt que bruyante, heureuse en somme, s'il est possible qu'on puisse être à la fois heureux et morne. Et une tranquillité si pacifique et si indifférente n'ait presque sans effort les vieilles images du fléau, Athènes empestée et désertée par les oiseaux, les villes chinoises remplies d'agonisants silencieux, les bagnards de Marseille emplissant dans des trous les corps dégoûtants, la construction en Provence du grand mur qui devait arrêter le vent furieux de la peste, Jaffa et ses hideux mendiants, les lits humides et pourris collés à la terre battue de l'hôpital de Constantinople, les malades tirés avec des crochets, le carnaval des médecins masqués pendant la Peste noire, les accouplements des vivants dans les cimetières de Milan, les charrettes de morts dans Londres épouvanté, et les nuits et les jours remplis, partout et toujours, du cri interminable des hommes.

Non, tout cela n'était pas encore assez fort pour tuer la paix de cette journée. De l'autre côté de la vitre, le timbre d'un tramway invisible résonnait tout d'un coup et réfutait en une seconde la cruauté et la douleur. Seule la mer, au bout du dambier terne des maisons, témoignait de ce qu'il y a d'inquiétant et de jamais reposé dans le monde. Et le docteur Rieux, qui regardait le golfe, pensait à ces bûchers dont parle Lucrèce et que les Athéniens frappés par la maladie élevaient devant la mer. On y portait les morts durant la nuit, mais la place manquait et les vivants se battaient à coups de torches pour y placer ceux qui leur avaient été chers, soutenant des luttes sanglantes plutôt que d'abandonner leurs cadavres. On pouvait imaginer les bûchers rougeoyants devant l'eau tranquille et sombre, les combats de torches dans la nuit crépitante d'étincelles et d'épaisses vapeurs empoisonnées montant vers le ciel attentif. On pouvait craindre...

(A suivre)

Mosquée

La Mosquée de Cordoue

Chef-d'œuvre de la culture arabe en Andalousie

Après près d'un siècle de règne sur le monde islamique, la dynastie Umayyade fut décimée lors d'un banquet par ses successeurs, les Abbasides. Abd al-Rahman, seul rescapé du massacre, parvint à rejoindre l'Espagne au bout de cinq ans de fuite. Dans cette province, conquise moins de cinquante ans auparavant par le général Tarik (qui laissa son nom au Gebel al-Tarik, ou Gibraltar), il installa un califat rival de celui des Abbasides, dont la capitale fut fixée à Cordoue. Malgré d'importants problèmes, tant intérieurs qu'extérieurs (intervention militaire de Charlemagne), Al-Andalus, comme l'appellent les Arabes, devint le siège d'une civilisation extrêmement brillante.

La grande mosquée de Cordoue reste l'un des chefs-d'œuvre de cette culture. Commencée en 785 sur l'ordre d'Abd al-Rahman Ier, elle connaitra de nombreuses adjonctions, en particulier sous Abd al-Rahman II (833-852), al-Hakam (961-976) et al-Mansur en 987. Selon des sources historiques, elle aurait été bâtie sur une ancienne église chrétienne, qui fut tout d'abord, comme le veut la tradition, séparée en deux pour célébrer les deux cultes, puis rachetée entièrement aux chrétiens et arasée. Son plan se divise en une cour rectangulaire entourée d'un portique et plantée d'orangers. S'ajoute une salle de prière (haram) qui finira par comporter jusqu'à 600 colonnes, formant une véritable forêt s'étendant à perte de vue, et couvrant 1,5 ha !

La mosquée balance entre tradition et innovation et est marquée par l'architecture an-



tériore, tant islamique que locale. On sait en effet qu'Abd al-Rahman, le rescapé du massacre, restait très nostalgique de sa Syrie d'origine et qu'il tentait de recréer dans sa terre d'exil le faste de Damas. Ainsi importa-t-il, par exemple, des fleurs et des arbres syriens pour ses jardins. Cette influence se retrouve dans la grande mosquée de Cordoue, au travers, notamment, du toit charpenté. Mais les bâtiments locaux, précurseurs des édifices arabes ont également eu une ascendance sensible : arcs en fer à cheval, colonnes en marbre bleu

et rose avec leurs chapiteaux qui proviennent de palais antiques ou Wisigothiques abandonnés.

D'un autre côté, d'importantes innovations ont été réalisées dans cet édifice. C'est ainsi que pour modifier les colonnes wisigothiques, bien plus petites et plus fines que les colonnes syriennes, les architectes ont imaginé une colonnade à deux étages d'arcs. Une disposition qui confère au monument une incroyable légèreté, renforcée par le décor sobre des arcs, qui joue sur la polychromie entre les

briques rouges et la pierre blanche.

Dans le décor, on note la présence de soursates du Coran en mosaïques à fond d'or. Celles-ci ont été réalisées par des mosaïstes byzantins envoyés spécialement par le basileus (empereur byzantin) Nicéphore Phocas comme "cadeau" à son homologue d'Al-Andalus. Recopier le Coran, en tant que texte sacré, est un acte de foi, une insistance particulière est donc portée sur la calligraphie. Ici il s'agit de kufique, reconnaissable à ses angles droits et à ses longues hampes. On en voit notamment sur le pourtour du mihrab.

En effet, l'élément le plus important d'une mosquée est sans doute le mihrab, niche qui sert à indiquer la direction de La Mecque (Qibla), vers laquelle le musulman se tourne pour faire sa prière.

Ici, il s'agit non plus d'une niche mais d'une véritable petite pièce octogonale, qui se retrouvera dans d'autres mosquées espagnoles. Le mihrab joue ainsi pleinement sa fonction de porte ouvrant vers le monde divin. Près de lui, se trouve par ailleurs la maqsura, c'est-à-dire un endroit isolé réservé au souverain (et contraire à l'idéal d'égalité des musulmans), complètement architecturée avec de magnifiques arcs polylobés.

A partir du XIII^e siècle, après la reconquête en 1236, le bâtiment fut utilisé pour installer des chapelles chrétiennes. En 1513, malgré une importante contestation, une véritable cathédrale gothique, encore présente de nos jours, vit le jour au milieu de la salle de prière.

Santé et bien-être

Le régime méditerranéen

Un effet positif sur les fonctions cérébrales

Le régime méditerranéen, qui regorge de poisson, d'huile d'olive et de légumes, a fait ses preuves en matière de santé et est depuis longtemps associé à la longévité. Or une nouvelle étude, publiée dans la revue *Alzheimer's and Dementia*, a révélé que ce régime alimentaire avait également un effet positif sur les fonctions cérébrales. Quatre aliments en particulier sont très bénéfiques.

Les résultats ont montré que les personnes ayant un régime alimentaire riche en légumes, en céréales complètes, en huile d'olive et en poisson présentaient les risques les plus faibles de déficience cognitive, soit lorsqu'une personne a des difficultés à se souvenir, à apprendre des choses ou à prendre des décisions. De plus, le poisson et les légumes étaient particulièrement liés à un taux de déclin plus lent, et ces avantages ont été constatés aussi chez les participants porteurs du gène de l'apolipoprotéine E (APOE), ce qui signifie qu'ils ont un risque génétique plus élevé de développer la maladie d'Alzheimer.

« Suivre un régime alimentaire de type

méditerranéen a été associé à un risque plus faible de déficience cognitive, mais pas à un déclin plus lent de la fonction cognitive », a déclaré le Dr Emily Chew, autrice principale de l'étude réalisée au National Eye Institute du Maryland. Cependant, une consommation plus importante de poisson était significativement associée à un déclin cognitif plus lent. Le génotype APOE n'a pas influencé ces relations. »

L'équipe a analysé les données de deux essais impliquant près de 8.000 personnes atteintes de dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). Ils ont découvert que les participants qui s'en tenaient le plus au régime alimentaire présentaient le plus faible risque de déficience cognitive et de meilleures performances aux tests cognitifs.

« Ces résultats peuvent aider à formuler des recommandations diététiques fondées sur des données probantes, renforçant ainsi les preuves que les régimes alimentaires de type méditerranéen peuvent maximiser la réserve cognitive contre les déficiences et la démence », a ajouté Emily Chew.



Recettes

Cuisine indienne : Poulet tandoori

Ingrédients

1 douzaine de pilons de poulet
 1 yaourt velouté ou grec
 2 gousses d'ail pilées
 1 càs de chicken tandoori
 1 càs de garam masala
 1/2 càc de curcuma
 1 càc de coriandre moulue
 1 càs de paprika doux
 Le jus d'un citron vert non traité
 3 càs d'huile d'olive
 Sel et poivre
 Epices

Préparation

Enlever la peau des pilons et inciser la chair avec un couteau
 Mélanger tous les ingrédients de la marinade et verser sur les pilons de poulets
 Faites bien rentrer la préparation avec les mains dans les incisions en frottant chaque pilon
 Recouvrir d'un papier alimentaire et réserver au frais une nuit pour que lamarinade prenne bien
 Le lendemain, déposer les pilons dans un plat allant au four
 Les faites cuire à 240 ° four préchauffé pendant 25 minutes environ
 Puis passez-les au grill 5 à 10 minutes afin qu'ils dorent bien.



Crêpes farcies panées



Ingrédients:

Pour la pâte à crêpes:
 Pour 10 à 12 crêpes:
 250 gr de farine t55
 1 grosse pincée de sel
 2 œufs frais
 500 ml de lait
 40 gr de beurre demi-sel (ou bien du beurre doux)

Pour la farce:

400 gr de viande hachée
 1 petite pincée de cumin
 1 càc de paprika doux
 Une poignée de persil haché
 1 poignée de coriandre hachée
 50 gr de fromage râpé
 4 petites pommes de terre
 1 œuf
 sel/poivre
 Cheddar

Chapelure
 1 à 2 œufs pour paner

Préparation:

Commencer par préparer les crêpes: Mettre dans un saladier la farine et le sel. Puis faire un puis au centre et verser ensuite les œufs battus au centre puis fouetter au centre tout en versant le lait et terminer par le beurre fondu refroidi.

Bien fouetter le tout rapidement ou passer au mixeur pour supprimer tout les grumeaux. Laisser reposer ensuite la pâte le temps de préparer la farce et la chapelure.

Cuire les pommes de terre dans l'eau bouillante avec une cuillère à soupe de gros sel et ce jusqu'à ce qu'elles soient tendres (10/15 minutes)

Puis faire revenir la viande sans matière grasse dans une poêle antiadhésive

Bien écraser avec une fourchette jusqu'à ce que la viande soit parfaitement cuite

Saler et poivrer et ajouter les épices puis réserver dans un saladier.

Et hacher le persil et la coriandre.

Dès que les pommes de terre sont cuites, bien les écraser puis les ajouter à la viande et ajouter le fromage râpé et l'œuf et bien malaxer le tout et réserver.

Huiler une poêle à crêpes et verser une louche de pâte sur la poêle bien chaude puis cuire 30 secondes environ, retourner alors délicatement la crêpe et terminer la cuisson jusqu'à épuisement de la pâte.

Déposer une crêpe sur le plan de travail et mettre une demi-tranche de fromage cheddar avec au dessus 2 à 3 cuillères à soupe de farce puis fermer la crêpe comme une brick et Rouler la crêpe.

Procéder ainsi jusqu'à épuisement des crêpes. Tremper chaque crêpe rapidement dans les œufs battus puis les passer dans la chapelure

Les faire dorer dans l'huile chaude à feu doux rapidement de chaque côté

Puis égoutter sur du papier absorbant et déguster bien chaud!! C'est délicieux!

Hassan Najmi plaide pour une stratégie nationale intégrant toutes les composantes de la culture marocaine



Le poète et romancier marocain Hassan Najmi a indiqué, mercredi à Rabat, qu'il est temps de réfléchir à mettre en place une stratégie nationale globale qui intègre toutes les composantes de la culture marocaine. Intervenant lors d'une télé-conférence au profit des étudiants du master "Sociologie des milieux ruraux et du développement" à la Faculté des lettres et sciences humaines-Sais, relevant de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès, Najmi a souligné que "la diversité et la richesse qui caractérisent la culture marocaine appellent à réfléchir d'urgence à mettre en place une stratégie nationale globale qui intègre et prend en considération les différentes composantes ainsi que les affluents de la culture marocaine".

Après avoir indiqué que la dimension orale de la culture marocaine n'est pas un sujet "nouveau, marginal ou ordinaire, mais plutôt une question fondamentale liée à l'identité des

Marocains, à leur histoire et à la dynamique de la société", l'écrivain a souligné que la composante orale de la culture marocaine a été négligée et marginalisée, par le passé et dans le présent, de la part des intellectuels et penseurs". À cet égard, Najmi a mis en relief les caractéristiques du contexte historique qui explique la distinction entre ce que l'on appelle la "culture écrite" et la "culture orale", qui comprend les diverses expressions orales, linguistiques et musicales, précisant que cette "hiérarchie" entre les deux cultures trouve son origine à l'époque des Mérinides.

Dans ce sens, l'écrivain a souligné le grand intérêt qu'ils portaient les andalous pour le Maroc, où ils se sont distingués par leur rayonnement dans plusieurs domaines créatif et artisanal, notant que le modèle andalou est un "modèle civilisationnel ayant une grande valeur, alors que les expressions orales sont devenues marginalisées et

sans valeur". M. Najmi a, par ailleurs mis en exergue les différentes entrées liées à la composante orale de la culture marocaine, y compris l'entrée historique qui pose la question "Comment la culture marocaine s'est-elle formée dans l'histoire?", et la relation entre "culture orale" et "culture cognitive ou écrite" posant la question "faut-il se préoccuper de la composante orale ou écrite de la culture?".

Après avoir indiqué que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a inscrit la composante culturelle orale, dans ses diverses formes, dans le patrimoine humain immatériel, il a appelé à la nécessité d'accélérer la remise en valeur de la culture marocaine dans sa dimension orale.

Dans ce contexte, il a précisé que la remise en valeur de la culture orale marocaine peut prendre plusieurs formes, en se concentrant sur les aspects liés à l'inscription et à l'enregist-

rement, y compris l'enregistrement audiovisuel, ainsi que la réappropriation de cette composante au niveau de la recherche universitaire et académique et également dans le champ éducatif. Le chercheur marocain a également appelé à accorder de l'importance à la "démocratisation" de la vie culturelle, en donnant au patrimoine oral la place qu'il mérite, soulignant que "la reconstruction d'un nouveau modèle de développement ne peut se faire sans la pleine et effective participation du champ culturel dans ses diverses formes orales et écrites".

Le poète et romancier avait présidé l'Union des écrivains du Maroc entre 1998 et 2005, et également la Maison de la poésie au Maroc, et il préside actuellement l'instance des écrivains et des publications.

Hassan Najmi compte à son actif plusieurs livres dans les domaines de l'art, de la culture, de la poésie et de la littérature.

Une version caritative de "We are the champions" enregistrée par Queen



Le légendaire groupe britannique Queen, avec Adam Lambert au chant, a enregistré dans un but caritatif, en faveur du personnel soignant mobilisé dans le monde, une nouvelle version de sa célèbre chanson "We are the champions". Rebaptisé "You are the champions" en hommage aux soignants, le titre s'accompagne d'un clip vidéo montrant médecins et infirmiers qui luttent contre le nouveau coronavirus partout sur la planète. Les profits de ce titre seront reversés au Fonds de riposte solidaire au Covid-19, mis en place par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui fournit des blouses médicales, kits de dépistage et formations aux soignants en première ligne contre la pandémie. "Tout comme nos parents, nos grands-parents et nos arrière-grands-parents qui se sont battus pour nous lors de deux guerres mondiales, ces braves guerriers en première ligne sont nos nouveaux champions", a

déclaré le guitariste Brian May dans un communiqué. "En tant que père d'une fille en première ligne, je suis extrêmement conscient du travail vital qu'ils accomplissent quotidiennement pour nous sauver et sauver notre société", a ajouté le batteur Roger Taylor, dont la fille est médecin à Londres.

Pour cette nouvelle version de la chanson, enregistrée en 1977 et devenue depuis un véritable hymne entonné notamment dans les stades de football, Brian May et Roger Taylor ont chacun enregistré chez eux, à Londres, tandis qu'Adam Lambert, découvert grâce à l'émission American Idol en 2009, a chanté depuis Los Angeles.

Depuis ce concours de chant télévisé, Adam Lambert a pris l'habitude de rejoindre sur scène ces légendes du rock - dépourvues de chanteur depuis la mort de Freddie Mercury en 1991. La pandémie a contraint Queen et Adam Lambert à reporter leur tournée commune de 27 dates au

Beyoncé et Megan Thee Stallion s'impliquent dans la lutte contre le coronavirus



Les stars du hip-hop Beyoncé et Megan Thee Stallion ont publié mercredi une collaboration dont les bénéfices seront reversés à une association caritative de la ville de Houston, au Texas, dont elles sont toutes deux originaires. La vedette montante du rap Megan Thee Stallion s'est alliée à la reine de la pop Beyoncé pour reprendre sa chanson "Savage", initialement parue en mars dans son album "Suga", classé 10ème des charts américains. "Mes

hanches font tic-toc quand je danse", y chante Beyoncé en référence à la plateforme vidéo TikTok où "Savage" a d'abord gagné en popularité, partagée par des fans qui reproduisaient une chorégraphie en rythme. "Étant originaire de Houston au Texas, ça représente beaucoup pour moi!" a publié Megan Thee Stallion sur sa page Instagram. "Tous les bénéfices de la chanson sont reversés à Bread of Life Houston pour soutenir notre ville pendant cette pan-

démie", a-t-elle précisé.

Beyoncé avait déjà donné six millions de dollars à des organisations s'occupant des populations les plus touchées par la pandémie de Covid-19 à Houston, New York, la Nouvelle-Orléans et Détroit. Au début du mois d'avril, Megan Thee Stallion avait déjà annoncé un partenariat avec Amazon pour distribuer des tablettes dans une maison de retraite de Houston.

Bouillon

de culture

Tony Allen

Le musicien nigérian Tony Allen, batteur et créateur de l'afrobeat aux côtés du son compatriote Fela Kuti, est décédé jeudi à Paris à 79 ans, a indiqué à l'AFP son manager. "On ne connaît pas exactement la cause du décès", a indiqué Eric Trosset, tout en précisant qu'il n'a pas été emporté par le virus Covid-19. "Il était en pleine forme, c'était assez soudain. Je lui ai parlé à 13H00 puis deux heures plus tard il était pris d'un malaise et a été transporté à l'hôpital Pitié-Salpêtrière où il est décédé", a indiqué l'agent. La star vivait à Courbevoie, près de Paris. Il fut dans les années 60 et 70 le batteur et le directeur musical de son compatriote Fela Kuti, avec qui il créa l'afrobeat, genre à part entière, musique hypnotique et répétitive mêlant le style highlife, la polyrythmie yoruba, le jazz, le funk et qui devint un des courants fondamentaux de la musique africaine du XXe siècle.

Sur cette musique puissante, Fela greffera ses paroles révolutionnaires et panafricanistes qui feront de lui un des symboles les plus forts de la lutte pour les libertés en Afrique.



"Myopia" de Sanae Akroud remporte trois prix au Festival "Vues d'Afrique"



Le long métrage "Myopia" de Sanae Akroud a remporté trois prix au Festival international de cinéma "Vues d'Afrique", dont la 36ème édition s'est déroulée de manière virtuelle dans le contexte de la pandémie du Covid-19. Le film Myopia, une coproduction Maroc-Canada a obtenu le Prix "Regards d'ici", attribué par TV5 Québec / Canada, le Prix Spécial du jury outre la Mention spéciale pour son interprétation.

Dans une déclaration à la MAP, l'artiste s'est dite fière des prix obtenus lors de cette manifestation qui se tient chaque année à Montréal au Canada, en reconnaissance d'un "travail de longue haleine" fourni durant les dernières années. "C'est aussi un bon début pour ce film dans la perspective de nouvelles participations aux festivals internationaux" a-t-elle souligné.

Myopia raconte l'histoire de Fatem, enceinte dans son sixième mois, obligée de quitter son village perché dans la montagne, pour chercher des verres de

vision pour l'aîné de son village. Ce dernier est la seule personne à pouvoir déchiffrer les lettres envoyées par leurs membres de famille partis travailler dans les villes.

Une douzaine d'œuvres cinématographiques ont été récompensées lors de la cérémonie de remise des prix, qui s'est tenue en direct sur la page Facebook du festival lundi soir. Le prix du long métrage de fiction est revenu au film "Le père de Nafi" du Sénégalais Mamadou Dia, alors que son comédien principal, Alassan Sy a reçu celui du meilleur acteur. Le prix de la meilleure actrice a été décerné au groupe de jeunes comédiennes qui ont campé les rôles des étudiantes rwandaises dans le film Notre-Dame du Nil d'Atiq Rahimi. Au total, 37 films africains étaient à l'affiche, chacun pendant 48 heures, avec un accès gratuit, limité au Canada. Les films qui représentent 27 pays ont été diffusés sur la plateforme tv5unis.ca du 17 au 26 avril.

LEISIRS & JEUX

FACTEUR DE CHANCE	ANACHORÈTE	BROME MUTIN	GROUPE ANGLAIS	DÉBUT DE ROMAN	GLUCIDE	BALAI	EFFRÉNÉ
LE PAYS DU GOÛT					LE FOU DE LONDRES JOINT		
MÉTAL AFFABLE		VOYELLES EN AVAL		ADHÈRE FLEUVE D'IRLANDE			
					CUBE INVERSÉ	QUI ONT UNE FIN	
EN DIRECT			COME-BACK TRAMÉE				
PÈRE EXEMPLAIRE					PAS PRO		
ARTICLE ÉCOURTE		DÉCHIFFRÉE			AVANT LA MANIÈRE	LE MÊME	
	MÉTAL BRUIT VIOLENT			LETTRES DE SADE		ARTICLE	
PUB		RÉSISTANT			SUCRE	POINT COMMUN	LANCÉE
IL A DES BOUTONS	DÉSERT ROCHEUX	VOYELLES		BUSTE ROCHER			
					POSSESSIF GRECQUE	EN TOURNÉE	
OISEAU BIEN REPASSÉ			BOUCHE COUSUE				
			BOUCLIER			ELLE ET LUI	

Solution mots flechés d'hier

VRAIMENT PAS RAFFINÉ	B	DÉFRANCHI	E	PLACE DU MARCHÉ	SAC	SÉCULIER	ANNONCE UNE SUITE	E	QUARTIER DE VARSOVIE	OPPOSÉ À IN	SUFFISANTE
VAGUE DE CHALEUR	R	Û	T	LETTRES DE RABAT	B	T	VA DANS VOS VIEUX SODIUM	T	R	O	P
ABÏMA	U	S	A	À L'ENVERS, NERVE AU MONDE	E	E	CERTAIN DE BAS EN HAUT, HUITIÈME	S	U	R	
AMULETTE	T	A	L	I	S	M	A	N			T
SOMMET	G	PE BAS EN HAUT, ROCHE	DÉBUT D'APPÊL	A	P	QUARTIER DE TIJAN TIN PERDANT	I	A		ALERTE DE BAS EN HAUT, ATOME	T
A	P	E	X	VILLE D'ALLEN AGNE	C	O	L	O	G	N	E
UN TYPE TRÈS NATURE	I	TROU DANS UN MUR	E	USURE LETTRES DE NOAH	E	R	O	S	I	O	N
ÉCOLE	C	O	L	FORME D'ÊTRE	E	S	PARTAGÉ PAR LA MOITIÉ	L	I	T	
ÂGES	CHAMBRE MANQUE	P	I	A	U	L	E	BRAISSE FONDUÉ	E	LISIÈRE	I
ÈRES	S	PORTION DE COURBE	TRANCHE	LETTRES DE TASSKI	R	S	CARDINAUX	O	E		
GRECQUE	A	ALUMINIUM	BALAI	A	N	CHEF D'ARMÉE	S	SYMBOLE DU LITHIUM	U	R	
ÉT	A	ACCOMPLIS	R	E	A	L	I	S	E	S	
MISE AU COURANT	E	L	E	C	T	R	I	F	I	E	E

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benbaria

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saàdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzaïr

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب ojd MAROC

2017 www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTELEMENT

- 1- Accent
- 2- Même - De feu
- 3- Vieux caractère - Invention arabe
- 4- Métal - Père de Jason - Poussé
- 5- Bon vouloir - Fèves à coumarine
- 6- Azoté - Intente
- 7- Déchet de moisson - Voyelles
- 8- Le mal d'aimer - En les - Parti de France
- 9- Vous rendez - Caché - Obtenu
- 10- L'Estonie en estonien - Course effrénée

VERTICALEMENT

- 1- Soûlographie
- 2- Alimentation
- 3- Béquille de navire - Ecimés
- 4- Lisière - Ruisseau - Font un zêta
- 5- Eclos - Pierre tombale
- 6- Maison de bêtes - Cardinal
- 7- Possessif - Vieille cité
- 8- Contribution - Douar sahraoui
- 9- Nom de son
- 10- Néon - Plus neuf - Artère

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A	N	T	E	R	I	E	U	R	E
2	M	O	U	R	I	R		S	E	P
3	B	I		O	V	E	S		T	E
4	A	R	I	D	E		E	I	R	E
5	S	E	V	E		A	S	S	I	S
6	S		R	E	E	L		O	B	
7	A	V	E		P	E	U		U	E
8	D	E	S	C	E	N	D	U	E	S
9	E	N	S	I	L	E		N	E	T
10	S	U	E	D	E		M	I	S	E

Grilles de sudoku

Facile

4			2		3		7	
	5		6		3	8		4
		3	4		7		1	
			4		7	3		
			8		5			
	9	5		7				
	3		9		4	2		
9		1	3		2		8	
6	2		1					3

Moyen

	4	1						
	7		4			1	6	
5				9				3
	2	3	5					
7	1		3		6		5	9
					9	3	7	
8				4				1
	6	5			7		3	
						7	8	

Difficile

5			2			4	1	
7				6	2			
1						3		
6	8		3					
			6	8	2			
					9		6	7
	5							8
		1	7					3
4	9		5					6

Expert

			6			2		
	5			2		1		
8		7						4
3	1		8		2			
				5				
			3		4		7	2
1				8				6
		3		6				9
	4			9				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	8	9	6	2	1	3	7	4
1	7	3	4	5	9	8	6	2
2	6	4	7	8	3	9	5	1
4	9	7	1	6	2	5	8	3
6	1	8	3	7	5	4	2	9
3	5	2	9	4	8	6	1	7
9	2	6	5	1	4	7	3	8
7	4	1	8	3	6	2	9	5
8	3	5	2	9	7	1	4	6

Moyen

6	5	3	1	2	9	4	7	8
7	1	2	4	8	6	9	5	3
9	8	4	3	5	7	2	1	6
5	3	8	2	9	4	1	6	7
1	4	7	5	6	3	8	9	2
2	9	6	8	7	1	5	3	4
3	2	9	6	1	8	7	4	5
4	7	5	9	3	2	6	8	1
8	6	1	7	4	5	3	2	9

Difficile

6	8	3	7	9	1	5	4	2
9	4	5	2	6	3	8	7	1
1	7	2	4	8	5	9	6	3
2	1	8	6	5	7	3	9	4
3	6	7	9	4	2	1	5	8
5	9	4	3	1	8	7	2	6
7	3	9	8	2	4	6	1	5
8	2	1	5	7	6	4	3	9
4	5	6	1	3	9	2	8	7

Expert

9	1	8	2	5	4	3	7	6
4	5	7	3	8	6	2	1	9
3	2	6	7	1	9	8	4	5
2	8	1	6	9	5	4	3	7
5	6	3	4	2	7	9	8	1
7	4	9	1	3	8	6	5	2
8	7	2	9	4	1	5	6	3
1	9	5	8	6	3	7	2	4
6	3	4	5	7	2	1	9	8

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE
TETOUAN
CONSEIL PROVINCIAL
DE TETOUAN
Avis d'appels d'offres
ouverts sur offres
des prix
(Séances Publiques)
10/B.P/2020

Le 29/05/2020 à 11 h, il sera procédé dans la salle de réunion du conseil provincial de Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offres des prix concernant : Achat des insecticides destinés à l'opération de démolition à la Province de Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Province de Tétouan ou de le télécharger du portail des marchés de l'Etat à l'adresse suivante :

www.marchespublics.gov.ma
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2 - 12 - 349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Sept mille cinq cent dirhams (7.500,00 dhs)
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : deux cent quarante neuf mille six cent dirhams (249.600,00 dhs).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29

et 31 du décret 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) précité.
Les Concurrents Peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée et au nom de Monsieur le Président du conseil provincial de Tétouan Province de Tétouan.
- Soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Province de Tétouan.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 3612/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROU DANNT
COMMUNE D'EL GUERDANE

AVIS RECTIFICATIF

Pour l'avis d'appel d'offres ouvert

Le président du conseil communal d'El Guerdane porte à la connaissance du public que les dates des ouvertures des plis concernant les appels d'offres désignées ci-dessous ont été modifiées comme suit :

AO N°	Objet	Date et heure d'ouverture des plis
14/BC/2020	L'achat de bacs à ordures ménagères pour la Commune El Guerdane Province de Taroudannt	27/05/2020 à 10 heures au lieu du 12/05/2020 à 10 heures
15/BC/2020	l'achat du matériel technique : barrières métalliques et bigues, pour la Commune El Guerdane Province de Taroudannt	
16/BC/2020	Aménagement des cimetières à la commune d'El Guerdane, Province de Taroudannt.	
17/BC/2020	Travaux d'aménagement urbain à la commune d'El Guerdane, Province de Taroudannt	28/05/2020 à 10 heures au lieu du 13/05/2020 à 10 heures
18/BC/2020	Etudes, Assistance technique et suivi des projets à réaliser à la Commune El Guerdane Province de Taroudannt	
19/BC/2020	Travaux de mise à niveau des quartiers SAFSAF, ZAITOUNE et SMARA relevant de la Commune d'El Guerdane, Province de Taroudannt : Lot n° 03 : Quartier SMARA	

Et ce comme il a été publié au journal de Libération n° 8992 du 18-19/04/2020.

N° 3616/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
BRANCHE EAU
DIRECTION REGIONALE DU CENTRE A KHOURIBGA
**AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRE N° 87DR7/CA/AS7/2/2019
REPORT DE LA DATE D'OUVERTURE DES PLS**
Renforcement et réhabilitation du réseau d'assainissement de la zone Nord de la ville de Khénifra
Lot 1 : Conduites d'interception et de transfert
La séance publique d'ouverture des plis aura lieu le Mardi 26 Mai 2020 à 11h15 à la Direction Régionale du Centre de Khouribga
Le reste est sans changement.
N° 3613/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
CONSEIL PROVINCIAL
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 12/BP/2020 SEANCE PUBLIQUE**
Le 25/05/2020 à 12 H, il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour :
**TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AUX CENTRES DE MIDELT ET SIDI YAHIA OU
YOUSSEF ET TOUNFIT - PROVINCE DE MIDELT-**
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés du conseil Provincial de Midelt.
Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **QUATRE VINGT MILLE DIRHAMS (80 000,00 DH).**
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à **DEUX MILLIONS CINQUE CENT MILLE HUIT CENT DIRHAMS (2 500 800,00 DHS).**
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.
N.B : Les échantillons et catalogues se fera au siège du conseil provincial de la province de Midelt au maximum une heure avant la séance d'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 6 du règlement.

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
J- Electricité	2	J4 : Travaux d'éclairage public

N° 3615/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
REGION GUELMIM/OUED NOUN
DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM

Avis Rectificatif

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics, le Directeur Provincial du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle de Guelmim, porte à la connaissance du public, que des rectifications sont introduites sur les avis publiés dans la libération le : **18-19/04/2020 n° : 8992 et Rissalat al oumma du 18-19-20/04/2020 n° : 11505**, concernant les appels d'offres ouverts comme suit :

N° aoo	RECTIFICATIONS
07/2020/ BLDPMENG	Lot 1 : OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEUX (02) SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DU LYCEE QUALIFIANT AL MOKHTAR SOUSSI ET LYCEE QUALIFIANT TARIK IBN ZYAD RELEVANT DE LA DP GUELMIM. AU LIEU DE : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INTERNAT AU LYCEE QUALIFIANT AL MOKHTAR SOUSSI A LA C T IFRANE ATLAS SAGHIR ET EXTENSION D'UNE SALLE MULTIMEDIA AUX : LYCEE QUALIFIANT AL MOKHTAR SOUSSI ET LYCEE QUALIFIANT TARIK IBN ZYAD RELEVANT DE LA DP GUELMIM. ESTIMATION : 25 000,00 DHS (VINGT CINQ MILLE DHS) AU LIEU DE : 75000,00 (SOIXANTE QUINZE MILLE DHS). CAUTION PROVISoire : 1000 DHS (MILLE DHS) AU LIEU DE 2000 DHS (DEUX MILLE DHS).
10/2020/ BLDPMENG	Lot 3 : OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DU LYCEE QUALIFIANT AL MOKHTAR SOUSSI ET LYCEE QUALIFIANT TARIK IBN ZYAD RELEVANT DE LA DP GUELMIM. AU LIEU DE : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INTERNAT AU LYCEE QUALIFIANT AL MOKHTAR SOUSSI A LA C T IFRANE ATLAS SAGHIR ET EXTENSION D'UNE SALLE MULTIMEDIA AUX : LYCEE QUALIFIANT AL MOKHTAR SOUSSI ET LYCEE QUALIFIANT TARIK IBN ZYAD RELEVANT DE LA DP GUELMIM. ESTIMATION : 30 000,00 DHS (TRENTE MILLE DHS) AU LIEU DE : 80 000,00 (QUATRE VINGT MILLE DHS). CAUTION PROVISoire : 1000 DHS (MILLE DHS) AU LIEU DE 2000 DHS (DEUX MILLE DHS).
11/2020/ BLDPMENG	LOT 2 : Estimation : 15000(quinze mille dhs) au lieu de 45000 (quarante cinq mille dh) Lot 3 : estimation : 75000(soixante quinze mille dhs) au lieu de 15000(quinze mille dhs) Caution : 2000 (deux mille dhs) au lieu de 1000(mille dhs). Lot 4 : estimation : 22000 (vingt deux mille dhs) au lieu de 75000(soixante quinze mille dhs). Caution : 1000 dhs (mille dhs) au lieu de 2000(deux mille dhs). Lot 5 estimation : 40000(quarante mille dhs) au lieu de 22000 (vingt deux mille dhs). Caution : 1500 (mille cinq cent dhs) au lieu de 1000(mille dhs). Lot 6 estimation : 70000(soixante dix mille dhs) au lieu de 15800(Quinze Mille huit cent dhs). Caution : 2000 (deux mille dhs) au lieu de 1000(mille dhs).
13/2020/ BLDPMENG	Lot 3 : OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DU LYCEE QUALIFIANT AL MOKHTAR SOUSSI ET LYCEE QUALIFIANT TARIK IBN ZYAD RELEVANT DE LA DP GUELMIM. AU LIEU DE : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INTERNAT AU LYCEE QUALIFIANT AL MOKHTAR SOUSSI A LA C T IFRANE ATLAS SAGHIR ET EXTENSION D'UNE SALLE MULTIMEDIA AUX : LYCEE QUALIFIANT AL MOKHTAR SOUSSI ET LYCEE QUALIFIANT TARIK IBN ZYAD RELEVANT DE LA DP GUELMIM. ESTIMATION : 20 000,00 DHS (VINGT MILLE DHS) AU LIEU DE : 70 000,00 DHS (SOIXANTE DIX MILLE DHS). CAUTION PROVISoire : 1000 DHS (MILLE DHS) AU LIEU DE : 1500 DHS (MILLE CINQ CENT DHS).

Le reste est le même.

N° 3614/PA